

Rapport Annuel 2025



La Mutuelle

Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux
des Nations Unies et Agences Spécialisées, Genève



NATIONS
UNIES
GENÈVE

Rapport Annuel 2025

Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux
des Nations Unies et Agences Spécialisées, Genève

3

Table des matières

Organes de l'AMFI	6	VI La Mutuelle - État de la performance financière pour le fonds en CHF au 31 décembre	25	5
Rapport du Conseil d'administration	8			
Rapport du Comité des crédits	10	VII La Mutuelle - État de la situation financière pour le fonds en USD au 31 décembre	26	
Rapport du Comité d'investissement	11			
Principaux résultats de l'année 2025	13	VIII La Mutuelle - État de la performance financière pour le fonds en USD au 31 décembre	27	
États financiers	19	IX GPAFI - État de la situation financière au 31 décembre	28	
I AMFI - État combiné de la situation financière au 31 décembre	20	X GPAFI - État de la performance financière au 31 décembre	29	
II AMFI - État combiné de la performance financière au 31 décembre	21	Notes relatives aux états financiers	30	
III AMFI - Tableau combiné des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre	22	Rapport de l'Organe de contrôle	53	
IV AMFI - État combiné des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre	23	Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2025	58	
V La Mutuelle - État de la situation financière pour le fonds en CHF au 31 décembre	24	Annexes: Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2026		

Organes de l'AMFI

Nommés par le Directeur
Général de l'Office des
Nations Unies à Genève



Président

M. Giovanni Pizzini
Chef, Assurance Mutuelle
du personnel des Nations
Unies, ONUG



Vice-Présidente

Mme Nataliya Myronenko
Cheffe, Service de la
gestion des ressources
humaines, ONUG

Élus par l'Assemblée
générale ordinaire de
l'AMFI



Trésorier

M. Benjamin Hauser
Chef, Section de
la planification des
programmes et du
budget, ONUG



Membre

Mme Myriam Foucher
Human Resources
Officer, ONUG



Membre

M. Thibaut Piret
Benefits Officer, ONUG

Nommé par le Syndicat
de l'Office des Nations Unies
à Genève



Secrétaire

M. Mohamed Chiraz Bali
Senior Statistics
assistant, ONUG

Représentante d'une
organisation affiliée



Trésorière-adjointe

Mme Tetyana Bazylevska
Senior Finance Officer,
OMPI

Secrétaire exécutive de
La Mutuelle et Responsable
du GPAFI



Mme Marie-Pierre Fleury

Représentants des organisations affiliées

BIT	M.	Sylvain Delaprison
UNICEF	M.	Adam Dobrogowski
OMI	M.	Damien Chevallier
OMPI	Mme	Tetyana Bazylevska
PNUE	Mme	Fazma Meddah
UIT	Mme	Subira Suedi
UNITAR	M.	Evariste Karambizi
HCR	M.	Christophe Duverger
OMC	Mme	Sylvie Clerc
OMM	M.	Krishnavarahan Adhivarahan
OMS	M.	Yoshiyuki Matsuo
UIP	Mme	Andrée Lorber
OIM	Mme	Marion Barré

Membres du Comité d'investissement

M.	Benjamin Hauser
Mme	Tetyana Bazylevska
M.	Krishnavarahan Adhivarahan
M.	Thibaut Piret
Mme	Marion Barré
M.	John Breckenridge
M.	Adam Dobrogowski
Mme	Marie-Pierre Fleury
M.	Patrick Humair
M.	Benito Vazquez

Membres du Comité des crédits

M.	Giovanni Pizzini
Mme	Nataliya Myronenko
M.	Benjamin Hauser
Mme	Tetyana Bazylevska
Mme	Myriam Foucher
M.	Thibaut Piret
M.	Mohamed Chiraz Bali

7

Organe de contrôle

PricewaterhouseCoopers SA représenté par

M.	Patrick Wagner
Mme	Adéline Todorova

Rapport du Conseil d'administration

Cher(e) Membre,

C'est avec une profonde tristesse que nous rédigeons ce rapport annuel, laquelle résulte des immenses bouleversements que subissent les organisations internationales depuis le début de l'année 2024, mettant ainsi à rude épreuve leur mission fondamentale de protection et d'entraide. De nombreuses institutions ont été et sont toujours contraintes de repenser leur mode de fonctionnement et leur structure. Ces décisions, bien que dictées par des impératifs budgétaires, ont un impact humain considérable, suscitent de la consternation, de l'incompréhension, voire un sentiment d'impuissance, et touchent de plein fouet le cœur du tissu humanitaire, soit l'entraide.

8

Les organisations internationales ne sont pas que de simples lieux de travail, elles rassemblent des femmes et des hommes réunis par des valeurs fortes telles que la solidarité, l'entraide et un engagement commun. Les suppressions d'emplois, effectives depuis plusieurs mois et qui vont malheureusement se poursuivre en 2026, accompagnées de délocalisations, suscitent une émotion énorme. Derrière chaque poste supprimé il y a, avant tout, des êtres humains, des collègues, des amis qui souffrent et vivent des situations terribles, voire des drames. Dans ces moments douloureux l'attention et la bienveillance sont de maigres consolations que nous pouvons leur apporter, accompagnées de nos meilleures pensées et vœux pour une issue favorable, et ce rapidement. Même si cela est très difficile à concevoir, gardons à l'esprit que, souvent, un détachement émotionnel renforce notre résilience face aux défis de la vie, et que de situations difficiles émergent des opportunités inattendues.

Ne doutons pas que les organisations internationales parviendront à traverser cette crise profonde et continueront leur mission de servir grâce à leur force principale, leurs employés. Mais elles devront se réinventer et adapter leur structure aux nouvelles données.

Les services de l'Association ont commencé à ressentir l'impact des restructurations et réductions d'effectifs à compter du mois de juin, principalement sur les prêts, par le biais de nombreux départs de membres emprunteurs, d'une demande significativement plus faible et une incertitude élevée quant à la pérennité de l'emploi forçant le Conseil d'administration à prendre des mesures temporaires afin de préserver les intérêts des déposants mais également celui des emprunteurs. De plus amples informations à ce sujet vous sont données dans le message du Comité des crédits. Les prêts octroyés durant l'année et les prêts en cours en fin d'année ont ainsi été négativement affectés,

respectivement de -40% et de -12%, générant une diminution des revenus de 3%.

En ce qui concerne les dépôts des membres en CHF, ils ont légèrement baissé durant l'année, soit 1%, contrairement à ceux en USD qui ont grimpé de 8%. Cette tendance a certainement été motivée par l'attrait du taux proposé, soit 2%, mais résulte également de versements de tiers en capital provenant de la Caisse des pensions. Les revenus en CHF de La Mutuelle sont en baisse de 34% (CHF 5'253'000) par rapport en 2024, année durant laquelle un gain latent sur mandats de gestion (CHF 3'532'000 contre une perte de CHF 117'000) ainsi que sur l'évaluation en CHF du Fonds fiduciaire exprimé en USD (CHF 1'008'000 contre une perte de CHF 218'000) avaient été enregistrés.

Les charges de fonctionnement de La Mutuelle sont en hausse de 9% (CHF 338'000) et concernent, principalement, des frais de personnel, des frais financiers liés à l'évaluation du Fonds fiduciaire qui, cette année, ont généré une perte latente, et des frais informatiques. Pour ce dernier point, le développement du nouvel outil informatique a nécessité de mettre à jour les serveurs actuels, malgré leur prochaine inutilisation, afin de pouvoir isoler ceux contenant l'accès sécurisé du nouveau site vitrine de l'Association et de réduire les risques informatiques. Le coût de ces travaux a été imputé dans l'Etat de la performance financière et représente un accroissement de charge de 42% par rapport à 2024 (CHF 364,000 contre CHF 257'000). Malgré la baisse des revenus enregistrés, l'excédent net du Fonds en CHF de La Mutuelle permet au Conseil d'administration de proposer la distribution d'un taux d'intérêt sur les comptes de dépôts en CHF de 0.20% (0.50% en 2024), lequel tient compte de la réduction des taux d'intérêt sur les marchés financiers, et un bonus exceptionnel de 1.20% (1.05%) car l'année, bien que difficile, a été néanmoins bonne. L'excédent de recettes, soit CHF 381'000, en lien avec le gain latent sur l'évaluation des engagements de l'Association dans l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), serait alloué à la réserve extraordinaire pour faire face à une possible future perte latente.

Concernant le Fonds en USD, les revenus enregistrent une hausse de 2% par rapport à 2024 en raison du gain latent sur l'évaluation des engagements de l'Association dans ASHI. Les dépenses sont en revanche, plus élevées de 18% à cause de l'augmentation des charges de personnel et informatiques, de l'impact de la baisse du USD contre CHF sur l'évaluation du Fonds fiduciaire mais également, point positif, du fait de l'accroissement des intérêts versés sur les comptes en USD des membres (+15%), le Conseil ayant souhaité distribuer une partie plus élevée du surplus

par rapport à 2024. L'excédent de recettes se monte à USD 133'000 contre 195'000 en 2024.

Du côté des assurances, le Conseil d'administration se félicite de la stabilité des primes, objectif fondamental dans la relation qu'elle entretient avec ses partenaires sans oublier celui de l'amélioration des prestations proposées aux assurés. Le maintien des primes inchangées pour l'année 2026 est ainsi un succès, ce d'autant plus dans un environnement de forte hausse des coûts médicaux couplée à une diminution des affiliations aux assurances proposées par l'intermédiaire du GPAFI. Il est, bien évidemment, trop tôt pour mesurer l'impact des réductions d'effectifs sur les plans d'assurance, mais il ne sera pas nul. Ces changements impliqueront, à terme, pour le Conseil d'administration, de revoir en totalité les prestations actuellement offertes, de les améliorer tout en veillant à maintenir cette stabilité des primes, ce qui se fera dans le cadre d'un appel d'offres. Notons également la décision prise, par le Conseil d'administration, de maintenir, en 2026, le gel du prélèvement de la contribution mensuelle pour prestation de services, laquelle se monte à CHF 1 par contrat d'assurance. Les revenus de l'exercice 2025 sont en baisse de CHF 122'000 (6%) par rapport à 2024, année durant laquelle un gain de change latent de CHF 132'000, contre CHF 63'000 en 2025, avait été enregistré. Les charges de l'exercice sont en hausse de 24% pour les mêmes raisons que pour La Mutuelle, à savoir des coûts de personnel en hausse et l'impact de la baisse du USD contre CHF sur l'évaluation du Fonds fiduciaire. L'excédent de recettes du GPAFI décroît de 26% par rapport à 2024 et se monte à CHF 880'000 (1'184'000 en 2024).

Pour revenir à l'informatique, la refonte complète des systèmes d'information du GPAFI et de La Mutuelle sur un nouvel outil conjoint est bien avancée puisque le site vitrine sera disponible une fois que la mise à jour des serveurs, évoquée précédemment, sera terminée. Un portail internet pour les membres, une App ainsi que le portail backoffice pour les employés sont aussi en cours d'avancement. Ce changement est nécessaire pour intégrer le GPAFI dans la structure de l'Association, mais aussi en raison de l'obsolescence du système actuel, lequel a été conçu en 1994, soit il y a 32 ans. Cette longévité exceptionnelle, ainsi que la simplicité et l'efficacité du système actuel, appelé AMFI, La Mutuelle les doit à son concepteur, M. Jean Labarthe, informaticien avec laquelle elle travaille depuis 1993. Le Conseil d'administration et le personnel souhaitent lui rendre hommage pour l'excellence de son travail, son soutien infaillible depuis 1993, sa fidélité et son exceptionnelle disponibilité qui ont permis, à La Mutuelle, de bénéficier d'un outil performant, stable et extrêmement fiable. Le coût du changement informatique, au 31 décembre 2025, se monte à CHF 3'043'000, partagé équitablement entre les 2 entités. L'Association ayant souhaité améliorer et développer les processus initialement identifiés pour

simplifier la vie de tous les utilisateurs mais également réduire d'avantage les risques, le coût final devrait avoisiner CHF 5'000'000 et sera amorti dès 2027 sur une période supérieure à 5 ans, le système étant conçu pour une durée d'utilisation de 15 à 20 ans.

Les auditeurs externes, PricewaterhouseCoopers SA, ont effectué deux audits durant l'année, à savoir celui des comptes annuels et du système de contrôle interne. Aucune remarque n'a été soulignée autre que celles liées à l'informatique et à la suppression de l'accès aux comptes bancaires pour les administrateurs et membres du personnel ayant quitté leur fonction au sein du Conseil et de l'Association. Pour ce qui est de ce dernier point il est à noter que, bien que la majorité des suppressions ait été demandée par l'Association, elles n'ont pas toutes été enregistrées ou reçues par les banques concernées. D'autre part, PricewaterhouseCoopers SA n'a pas souhaité demander la confirmation habituelle du solde des comptes à 25 membres, ayant préféré opter pour une réconciliation des mouvements de fonds opérés sur les comptes de membres sélectionnés avec les relevés bancaires de La Mutuelle. A ce jour aucune anomalie n'a été constatée.

A la fin de l'année 2025 l'Union Postale Universelle (UPU) est devenue la 14^{ème} organisation affiliée à l'Association. Le Conseil d'administration se réjouit de ce nouveau partenariat et souhaite la bienvenue aux fonctionnaires de l'UPU. Le modus operandi sera mis en place durant le 1^{er} trimestre 2026.

Durant l'année 2025 le Conseil d'administration a pris congé de M. Hugues Noubissie, administrateur depuis 2009, parti pour une retraite bien méritée. Il souhaite souligner l'apport exceptionnel de ce dernier durant 16 ans, tant au niveau humain que professionnel, qui a pleinement contribué aux performances et à la pérennité de l'Association ainsi qu'à la minimisation des risques. M. Thibaut Piret a été coopté en mars 2025 lors d'une réunion du Conseil d'administration puis élu par les membres lors de l'Assemblée générale 2025. Travaillant au sein de l'Assurance maladie UNSMIS, chargé du service à la clientèle, ses connaissances exceptionnelles en assurance seront un atout indéniable pour le suivi et le renouvellement des contrats d'assurance qui arriveront prochainement à échéance.

L'année 2026 sera, à n'en pas douter, à nouveau très difficile pour les organisations internationales et, par conséquent, pour l'Association, puisque le processus de réduction du personnel devrait se poursuivre pour certaines organisations membres. La mission de cette dernière étant l'entraide, elle mettra en œuvre, dans la mesure de ses moyens, des solutions de soutien afin d'aider autant que possible les membres concernés.

Pour terminer, le Conseil d'administration tient à remercier chaleureusement les membres pour leur soutien et leur fidélité sans faille, qui constituent le fondement de leur Association.

Rapport du Comité des crédits

L'année 2025 a marqué un tournant décisif pour la demande de prêts. Après trois ans de croissance ininterrompue et un exercice 2024 qui a battu tous les records, l'activité a brusquement fléchi dans un climat de forte incertitude créé par les importantes restructurations effectuées par les organisations internationales lesquelles ont dû procéder à des séparations d'effectifs pour réduire leurs coûts et s'adapter à des budgets fortement revus à la baisse. Face à cette situation, le Conseil d'administration n'a pas eu d'autre choix que d'implémenter des restrictions temporaires et ce aussi longtemps que l'organisation auprès de laquelle le demandeur travaille n'ait pas finalisé le processus de restructuration.

Dans un environnement de travail chamboulé et incertain, le Conseil d'administration a décidé, en mars 2025, de limiter la durée des nouveaux prêts à la date d'expiration du contrat de travail de l'emprunteur, impactant ainsi mécaniquement l'offre de prêts puisque l'ancienneté au sein de l'organisation n'était plus prise en considération pour étendre la durée du prêt au-delà de l'échéance du contrat de travail. De plus, l'inquiétude des fonctionnaires quant à leur avenir professionnel les a aussi conduits à suspendre leurs projets et dépenses dans l'attente d'information relative à leur futur.

La demande de prêts a ainsi terminé l'année en déclin de 40%, s'établissant à CHF 35'737'000 contre CHF 59'883'000 en 2024. Si les prêts logements ont été les grands perdants de cette « annus horribilis » avec une baisse de 44%, les prêts ordinaires ont moins souffert (-32%). Cette différence peut aussi s'expliquer par la nature même de ces deux types de prêts, à savoir que les crédits logement financent des projets à long terme, alors que les prêts ordinaires ont pour finalité des affaires courantes ou des achats de moindre envergure. Il est à noter que, comme mentionné préalablement, l'année 2024 a enregistré des records en matière d'octroi de prêts, et que par conséquent la comparaison doit aussi être relativisée.

En ce qui concerne les prêts en fin d'exercice, les nombreuses suppressions d'emploi ont indéniablement impacté les résultats puisque les prêts au logement et les prêts ordinaires en cours ont respectivement diminué de 10% à CHF 125'870'000 (CHF 140'062'000 en 2024) et de 17% à CHF 37'633'000 (CHF 45'149'000 en 2024). Il est à noter que ces chiffres sont proches de ceux enregistrés en 2021 durant la période COVID, soit CHF 118'433'000 pour le prêt au logement et CHF 41'216'000 pour le prêt ordinaire. Sachant qu'au 31 décembre 2024 32% des prêts de La Mutuelle étaient octroyés à des fonctionnaires du HCR, la forte réduction

des effectifs enregistrée au sein de cette dernière durant l'année 2025 a réduit ce pourcentage à 30%.

Les dépôts des membres étant restés relativement stables en 2025, le ratio des prêts sur les dépôts en CHF a fortement chuté de 47.80% à 42.58%. Les revenus des prêts ont également suivi cette tendance, passant de CHF 7'440'000 en 2024 à CHF 7'233'000 en 2025, laquelle devrait se poursuivre en 2026. Cependant, les prêts restent la source principale de revenus pour La Mutuelle puisqu'ils contribuent à hauteur de 34%.

En ce qui concerne le processus de demande de prêt, durant l'année 2025 le Comité des crédits a malheureusement dû exclure 3 membres en raison de fausses déclarations faites lors de la soumission de demande de prêt. A cet effet, et afin de clarifier les conséquences de tels agissements, le Conseil d'administration a souhaité qu'un article, en l'occurrence le 58.8, soit apposé dans le Règlement intérieur, à savoir :

« Les fonctionnaires qui soumettent une demande de prêt doivent obligatoirement compléter les documents de façon précise et conforme à la réalité et joindre tous les justificatifs requis. Toute omission, erreur et/ou fausse déclaration entraînera le refus définitif d'octroi de prêt et, si le fonctionnaire est membre de La Mutuelle, son exclusion pourrait alors lui être signifiée ».

Le Comité souhaite aussi réitérer l'importance de lire les règlements liés aux prêts avant de soumettre une demande et de prendre connaissance, en détail, des contrats de prêts avant de les signer. En effet, il est apparu que plusieurs membres n'avaient pas procédé ainsi et que par conséquent étaient surpris du modus operandi suivi par La Mutuelle au moment de leur séparation de leur organisation. Afin d'éviter tout problème il est important que les emprunteurs connaissent tous les tenants et aboutissants avant de marquer leur accord pour un prêt.

Les taux d'intérêt sont restés inchangés durant l'année, soit 3.50% pour le prêt au logement et 5.90% pour le prêt ordinaire, et restent très compétitifs par rapport à ce qui est proposé sur le marché.

L'année 2026 s'annonce également difficile en matière de prêts puisque les restructurations se poursuivent dans certaines organisations, mais le Conseil d'administration espère néanmoins pouvoir lever dans sa totalité les limitations actuelles en fin d'année.

Rapport du Comité d'investissement

Durant l'année 2025 l'économie mondiale a évolué dans un climat de croissance modérée mais résiliente. Si l'inflation a globalement continué de reculer, permettant à plusieurs banques centrales d'amorcer ou de préparer un assouplissement progressif de leur politique monétaire, les taux d'intérêt sont restés relativement élevés. Pour ce qui est de la croissance, celle-ci a été inégale puisque les économies dites « avancées » ont connu un ralentissement, alors que celle « émergentes » ont mieux résisté grâce à une demande intérieure solide. L'année sous revue a aussi été marquée par une augmentation des tensions commerciales, un renforcement du protectionnisme, des incertitudes géopolitiques persistantes, facteurs pesant sur les échanges commerciaux et les investissements. Malgré ces fragilités, il est à noter qu'une récession mondiale a été évitée, et l'activité économique est restée globalement stable.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, la Banque nationale suisse (BNS) a abaissé son taux directeur à 0% dans un contexte d'inflation très faible (0.20% en moyenne annuelle) et d'un ralentissement conjoncturel. Ce mouvement a eu pour conséquences de réduire drastiquement les rendements obligataires et les opportunités d'achat de l'investissement principal de La Mutuelle, à savoir les obligations en CHF.

La Réserve fédérale américaine (FED) a engagé un cycle de détente plus mesuré avec trois baisses de taux enregistrées durant l'exercice. Toutefois, l'inflation américaine (2.90% en moyenne annuelle) étant demeurée au-dessus de l'objectif fixé (2.70%), la FED n'a pu poursuivre davantage son assouplissement monétaire. Le plus long « shutdown » (arrêt des activités gouvernementales) de l'histoire américaine (octobre - novembre 2025) ainsi que l'introduction de nouveaux tarifs douaniers ont, notamment, freiné la croissance du quatrième trimestre.

La gestion des avoirs en CHF de La Mutuelle devient, à nouveau, compliquée puisque les investissements se font en obligations uniquement et que les rendements sont proches de 0%. Cette situation rappelle celles que nous avons vécues il y a quelques années même si nous ne pensons pas que la BNS implémentera, à nouveau, les intérêts négatifs pour contrer la force du CHF, notamment contre le billet vert lequel a été orienté à la baisse en raison de politiques monétaires plus accommodantes aux États-Unis, ainsi qu'à la perception du franc suisse (l'or aussi) comme valeur refuge en période d'incertitude économique. En effet, l'introduction de taux d'intérêt négatifs pourrait mettre en péril de nombreuses entreprises suisses,

lesquelles souffrent déjà de l'introduction de tarifs douaniers. Même si la Cour Suprême des États-Unis a invalidé la majeure partie des droits de douane, il n'en reste pas moins que l'issue de cette situation reste inconnue.

Durant l'année 2025 La Mutuelle a finalisé l'appel d'offres relatif au dépositaire global avec le transfert de tous les avoirs du Crédit Suisse à l'UBS, cette dernière ayant remporté le marché.

En ce qui concerne les résultats des entités de l'Association, ils sont les suivants :

1. Fonds de La Mutuelle en CHF

La baisse des taux d'intérêt en CHF a fortement impacté les revenus des dépôts à terme puisqu'ils ont fondu de 90%, passant de CHF 760'000 à CHF 102'000. Considérant le niveau élevé de liquidités en portefeuille la gestion de ce véhicule de placement est extrêmement compliquée.

Les mandats de gestion ont enregistré une performance légèrement négative, entraînant une augmentation de la perte latente de CHF 117'000, laquelle s'est établie à CHF -1'747'000, contre CHF -1'630'000 à fin 2024. En revanche, les revenus nets issus des mandats de gestion sont en hausse à CHF 617'000 (CHF 574'000 en 2024).

Le portefeuille obligataire géré par La Mutuelle est resté stable même si les revenus nets ont toutefois augmenté, passant de CHF 739'000 en 2024 à CHF 1'026'000 en 2025. Durant l'exercice, des acquisitions obligataires ont été réalisées pour un montant significativement plus faible qu'en 2024 en raison du niveau des taux, à savoir CHF 6 millions contre CHF 20 millions.

S'agissant des titres, les revenus sont en baisse par rapport à 2024, soit CHF 217'000 contre CHF 226'000, et une perte latente de CHF 75'000 a été constatée contre un gain latent de CHF 363'000. Il est à noter que cette perte latente est générée, notamment, par un fonds immobilier, acheté lors de la période de taux négatifs, en raison d'investissements effectués pour une mise aux normes et une installation de panneaux solaires sur le parc immobilier.

Les autres revenus, principalement liés à un gain de change, sont fortement en baisse, soit de CHF 1'027'000 en 2024 à CHF 519'000 en 2025.

Les charges de fonctionnement des fonds en CHF et USD sont conjointement en hausse de 9% en raison de coûts informatiques plus élevés, relatifs à des mises

à jour du système informatique actuel, ainsi qu'une perte de change liée à l'évaluation du Fonds fiduciaire.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale, pour l'exercice 2025, l'attribution d'un taux d'intérêt de 0.20 % sur les comptes de dépôt en CHF, assorti d'un bonus exceptionnel de 1.20 %, soit une rémunération totale nette de 1.40 % (1.55 % en 2024). À titre de comparaison, l'inflation annuelle suisse s'est établie à 0.50% en 2025, tandis que le taux SARON était légèrement négatif à -0.04% à la date de rédaction du présent rapport. Cette proposition reflète donc la bonne santé de votre Association.

2. Fonds de La Mutuelle en USD

Compte tenu de la volatilité persistante des taux d'intérêt en USD, un seul achat obligataire a été effectué en 2025. Si les taux à court terme ont baissé en fin d'année, à la suite des réductions opérées par la FED, les taux à long terme n'ont, fort heureusement, que légèrement progressé. Les revenus des dépôts à terme ont été impacté par la baisse des taux d'intérêt et sont en baisse de 18% (USD 282'000 contre USD 344'000 en 2024).

Le portefeuille obligataire en USD montre une stabilité, ayant généré un gain net de USD 229'000 en 2025, contre USD 234'000 en 2024.

Les gains nets sur les titres sont également restés identiques à 2025, soit USD 10'000, mais les gains latents progressent significativement de USD 14'000 à USD 31'000.

Les autres revenus sont en hausse de USD 24'000 en raison de l'enregistrement d'un gain de change relatif à l'impôt anticipé récupéré.

Les résultats enregistrés durant l'année ont permis de maintenir tout au long de l'année la rémunération de 2% sur les comptes des déposants impliquant une hausse des charges d'intérêts de USD 284'000 à USD 328'000.

3. GPAFI

Les affiliations aux assurances, principalement celles liées à la complémentaire santé, ont poursuivi leur progression en 2025, mais dans une moindre mesure (+2% contre +4%) en raison des conséquences des restructurations en vigueur au sein des organisations affiliées. Malgré cela, les commissions d'administration perçues auprès des assureurs progressent, soit CHF 1'679'000 contre CHF 1'625'000, et représentent 93 % des revenus du GPAFI. Cette évolution confirme la stabilité et la prévisibilité de l'activité du GPAFI.

La suppression temporaire du prélèvement de CHF 1 par contrat d'assurance et par mois a été maintenue en 2025.

Les charges de fonctionnement se sont élevées à CHF 924'000 en 2025, contre CHF 744'000 en 2024, principalement en raison de l'enregistrement d'une perte de change de CHF 181'000 relative à l'évaluation du Fonds fiduciaire.

Comme pour le Fonds en CHF, la baisse des taux d'intérêt en CHF a également impacté les revenus des dépôts à terme, lesquels passent de CHF 23'000 à CHF 4'000.

Le portefeuille obligataire a, pour sa part, enregistré des revenus nets en légère progression, soit à CHF 43'000 contre CHF 41'000 en 2024.

Les revenus nets des titres sont restés globalement stables, soit à CHF 11'000 contre CHF 10'000 en 2024. En revanche, le gain latent s'est établi à CHF 1'000, en recul marqué par rapport à l'exercice 2024 (CHF 76'000), lequel, rappelons-le, avait enregistré une baisse importante des taux d'intérêt impactant positivement les investissements.

L'année 2026 sera vraisemblablement marquée par un environnement économique et financier incertain, tant sur le plan macroéconomique que géopolitique. Les incertitudes liées aux tensions commerciales, à l'évolution des politiques monétaires et aux équilibres budgétaires des grandes économies appellent à une gestion prudente des avoirs, laquelle sera rendue difficile par le fait que la baisse significative des prêts a fortement augmenté les liquidités en CHF ce qui, dans un contexte de taux d'intérêt proches de 0%, impactera indubitablement les revenus de l'exercice 2026. De plus, les processus de restructuration au sein des organisations membres de l'Association devrait se poursuivre durant l'année, renforçant davantage les liquidités.

Le Comité d'investissement n'aura pas une tâche facile mais maintiendra constamment l'objectif de préservation des avoirs dans toutes les décisions prises comme il l'a toujours fait jusqu'à présent, ce qui a permis, à votre Association, d'enregistrer au fil des ans et malgré les difficultés rencontrées, des résultats exceptionnels.

Rapport Annuel 2025

Principaux résultats de l'année 2025

13

Principaux résultats de l'année 2025

La Mutuelle

Prêts aux membres

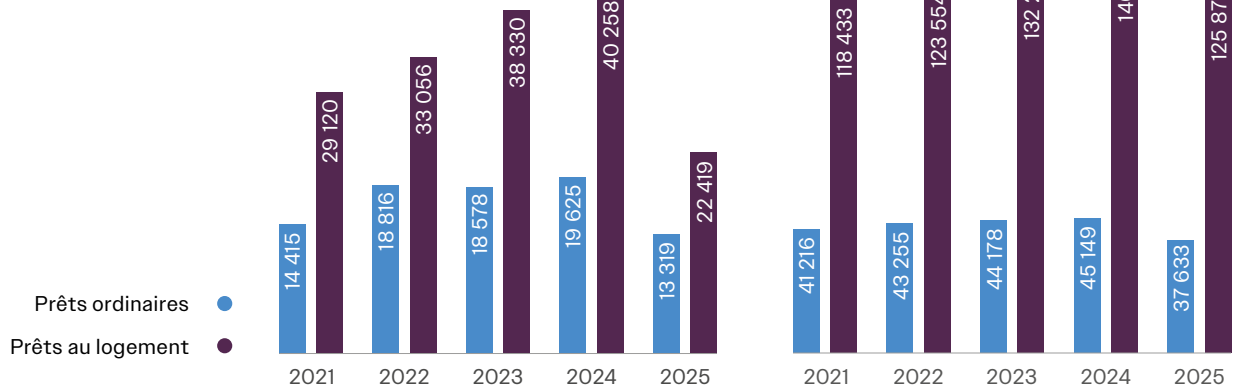
Les prêts octroyés aux membres durant l'année 2025 sont fortement en baisse en raison des restructurations en vigueur au sein des organisations affiliées, des incertitudes liées à l'emploi, des séparations et des mesures limitatives d'accès aux prêts implémentées par La Mutuelle. Les prêts au logement octroyés ont ainsi décliné de 44% (+5% en 2024), et les prêts ordinaires de 32% (+6% en 2024).

Les prêts en cours en fin d'exercice suivent cette tendance baissière, à savoir -10% pour les prêts au logement (+6% en 2024) et -17% (+2% en 2024) pour les prêts ordinaires.

Il est à noter que, l'année 2024 ayant été exceptionnelle pour les prêts, la variation est d'autant plus frappante.

Prêts octroyés durant l'année
(en CHF 1 000)

Prêts en cours en fin d'exercice
(en CHF 1 000)



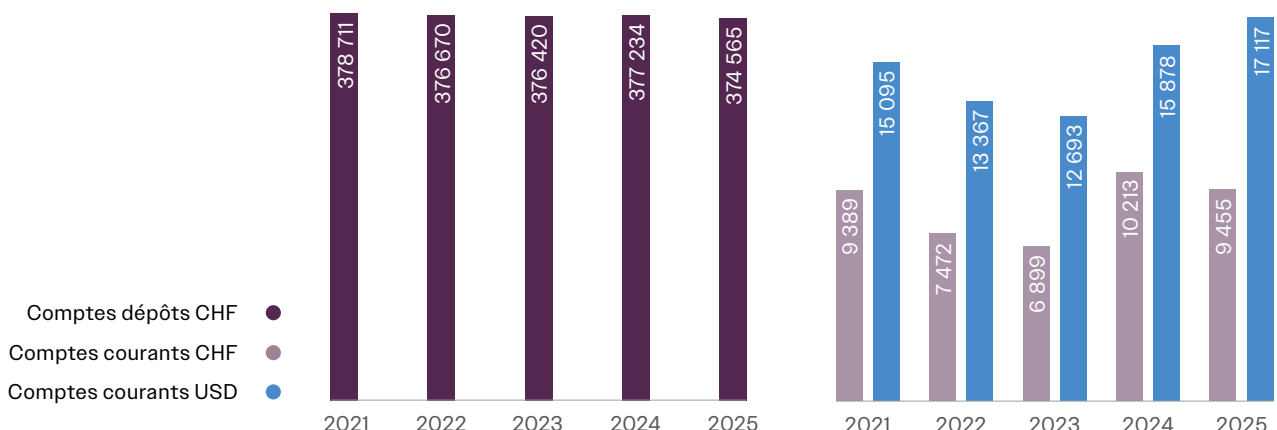
Dépôts des membres

Les comptes de dépôts et les comptes courants des membres en CHF ont diminué par rapport à 2024, respectivement de 0,70% (+0,20% en 2024) et de 7,40% (+48% en 2024). Il est à noter que les retraits concernaient, majoritairement, des déposants âgés ou décédés.

Les comptes en USD ont augmenté de 7,80% (+25% en 2024), certains membres ayant choisi de déposer leur tiers en capital en USD, provenant de la Caisse commune des prestations de retraite du personnel des Nations Unies (UNJSPF), sur ce compte.

Comptes de dépôts en CHF en fin d'exercice (en CHF 1 000)

Comptes courants en CHF et USD en fin d'exercice (en CHF 1 000)

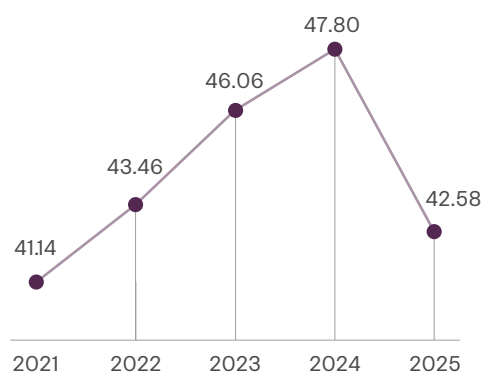


Ratio des prêts sur les dépôts des membres en CHF (en %)

La réduction significative des prêts en cours combinée à une légère diminution des dépôts des membres a impacté, à la baisse, le ratio des prêts sur les dépôts des membres en CHF.

Au 31 décembre 2025, les avoirs que les membres ont déposés auprès de La Mutuelle sont prêtés à hauteur de 42.58%.

Compte tenu du faible niveau des taux d'intérêt en CHF, cette réduction importante du ratio va impacter, à la baisse, les revenus de l'exercice 2026, puisque le réinvestissement des avoirs se fera avec une rémunération extrêmement faible.



Revenus

Les revenus de l'année 2025 proviennent principalement des prêts accordés aux membres et des obligations :

- Les prêts aux membres représentent 34% de la totalité des avoirs et ont généré 71% des revenus.
- Les obligations en portefeuille représentent 19% de la totalité des avoirs et ont généré 12% des revenus.
- Les titres représentent 5% de la totalité des avoirs et ont généré 2% des revenus.
- Les mandats de gestion représentent 20% de la totalité des avoirs et ont généré 7% des revenus.
- Les dépôts effectués auprès des banques représentent 20% de la totalité des avoirs et ont généré 3% des revenus.

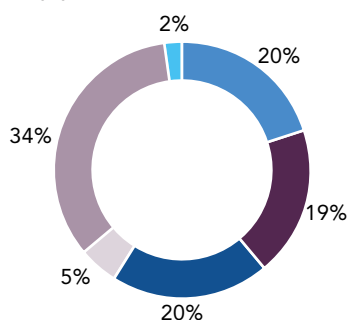
Il est à noter que :

- Le gain latent sur l'évaluation des obligations de La Mutuelle dans l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) s'élève à CHF 482'000 et représente 5% des revenus.

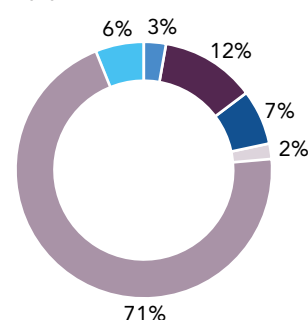
15

Répartition des avoirs (%)

- Dépôts auprès des banques
- Obligations
- Mandats gestion
- Titres
- Prêts
- Autres



Répartition des revenus (%)



Taux d'intérêt appliqués durant l'année 2025



Prêt au logement

3.50%



Prêt ordinaire

5.90%



Compte courant en CHF

0.10%

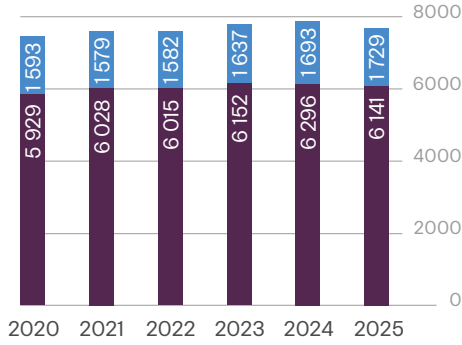


Compte courant en USD

2.00%

Evolution des membres

Membres retraités ●
Membres actifs ●



Le nombre de membres a diminué de 1.50% durant l'année 2025 de la façon suivante :

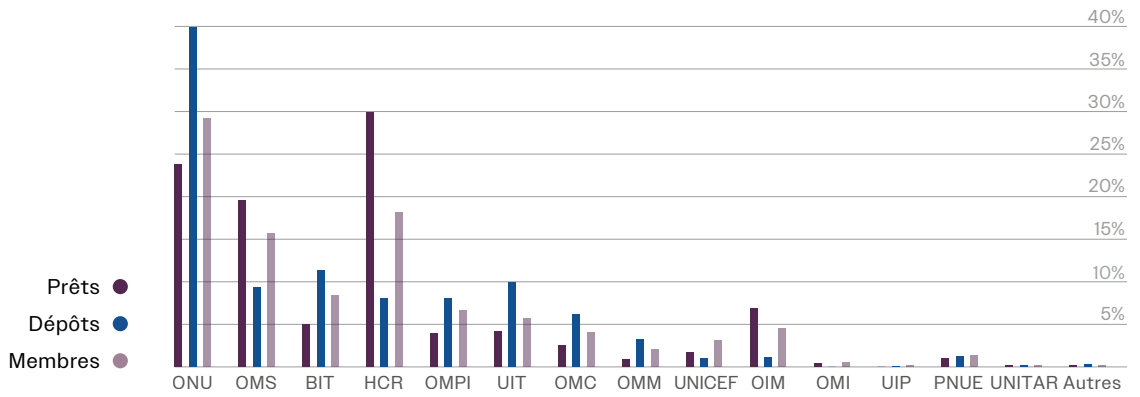
- a. Démissions volontaires : 21%
- b. Clôtures de comptes dormants : 13%
- c. Fin de contrat : 58%
- d. Décès : 7%
- e. Exclusion : 1%

La Mutuelle a accueilli 274 nouveaux membres (434 en 2024).

Les retraités représentent 22% (21% en 2024) de la totalité des membres et les actifs 78% (79% en 2024).

Statistiques

Répartition des prêts, dépôts et membres par organisation (%)

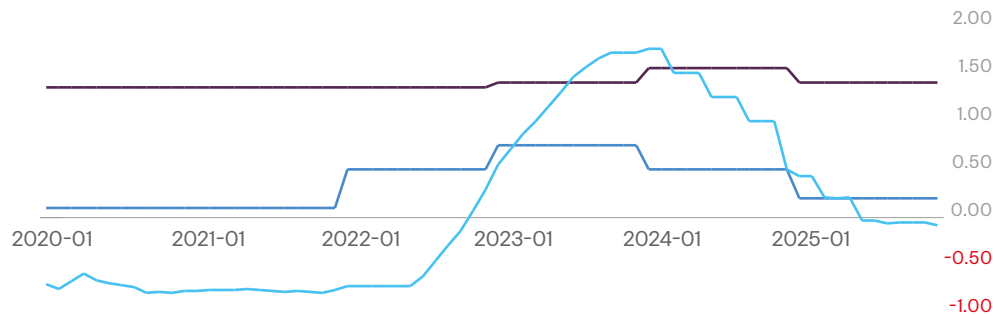


16

Comparaison

Taux d'intérêt Libor/Saron CHF 3 mois - Taux d'intérêt La Mutuelle compte dépôts CHF

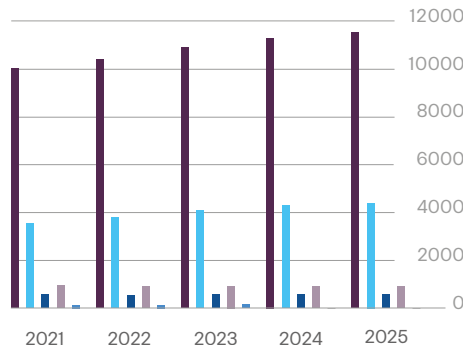
Taux d'intérêt La Mutuelle compte dépôts CHF avec bonus ●
Taux d'intérêt La Mutuelle compte dépôts CHF hors bonus ●
Taux d'intérêt Libor/Saron CHF 3 mois ●



GPAFI

Répartition des contrats d'assurance

Complémentaire santé ●
Assistance ●
Perte de gain ●
Accident ●
Assurance vie ●

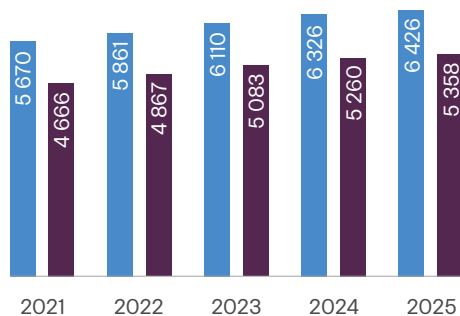


Les affiliations aux assurances ont évolué de la façon suivante en 2025 par rapport à 2024 :

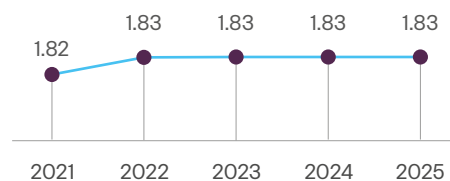
- a. Assurance complémentaire des soins de santé : +2.09%
- b. Assurance Assistance : +2.80%
- c. Assurance Perte de gain : -1.82%
- d. Assurance Accident : -1.47%

Evolution des membres (débiteurs) et des autres membres de la famille

Membres (débiteurs) ●
Autres membres de la famille assurés ●



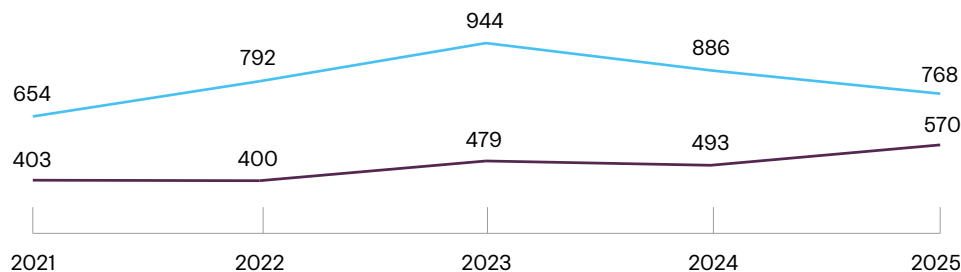
Assurés par famille



Le nombre de membres du GPAFI (débiteurs) a augmenté de 1.58% en 2025 (+3.54% en 2024), générant une augmentation des membres de leur famille de 1.86% (+3.48% en 2024). Il est à noter que des résiliations de contrats d'assurance peuvent être effectuées avec effet rétroactif, ce qui peut affecter les chiffres des années précédentes.

Admissions - Démissions / Résiliations

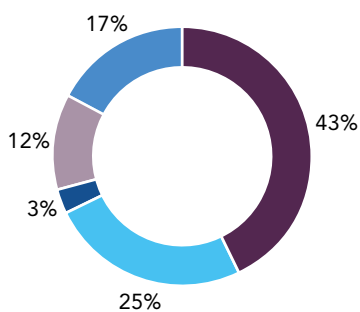
Admissions —
Démissions / Résiliations —



Revenus

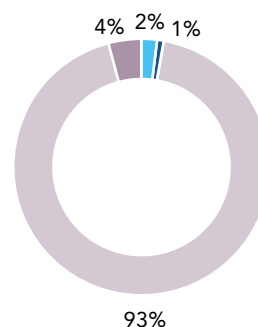
Répartition des avoirs (%)

Dépôts auprès des banques ●
Obligations ●
Titres ●
Immobilisations ●
Autres actifs courants ●



Répartition des revenus (%)

Obligations ●
Titres ●
Commissions gestion assureurs ●
Autres revenus ●



Les revenus de l'année 2025 ont été générés de la façon suivante :

- Les commissions de gestion versées par les assureurs représentent 93% des revenus.
- Les dépôts auprès des banques représentent 43% des avoirs mais n'ont pas généré de revenu.
- Les obligations représentent 25% de la totalité des avoirs et ont généré 2% des revenus.

• Les titres représentent 3% de la totalité des avoirs et ont généré 1% des revenus.

Il est à noter que :

- Le gain latent sur l'évaluation des obligations du GPAFI dans l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) s'élève à CHF 63'000 et représente 3% des revenus.
- Les cotisations de 1 CHF par contrat d'assurance actif et par mois n'ont pas été facturées aux membres en 2025.

Proposition du Conseil d'administration relative aux résultats des Fonds en CHF et USD de La Mutuelle

Bien que La Mutuelle ne prélève pas d'impôt sur la rémunération versées sur les comptes, les membres sont individuellement responsables du respect des lois fiscales qui leur sont applicables, et doivent déclarer les avoirs qu'ils détiennent et la rémunération perçue si ces lois le requièrent. La Mutuelle effectue des contrôles du respect de cette disposition pour tous les membres déposants.

Fonds en CHF

En fonction des résultats de l'année 2025, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale les allocations suivantes :

- 1. Proposition du taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF pour l'exercice 2025 : 0.20 % net,**
- 2. Distribution d'un bonus exceptionnel sur les comptes de dépôts en CHF pour l'exercice 2025 : 1.20 % net,**
- 3. Allocation du revenu excédentaire à la réserve extraordinaire :**

Le Conseil d'administration propose d'allouer le revenu excédentaire enregistré au 31 décembre, soit CHF 380'980.80, généré par un gain de change enregistré lors de l'évaluation des engagements de l'Association dans l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), à la réserve extraordinaire afin de faire face aux incertitudes liées à l'évolution du taux de change.

La répartition de la rémunération serait la suivante :

Intérêts versés sur les comptes de dépôts en CHF (0.20%)	695 725.00	CHF
Intérêts versés sur les comptes de dépôts en CHF clos en 2025	-9 484.38	CHF
Bonus (1.20%)	4 174 347.00	CHF
Total	4 860 587.62	CHF

Le gain de l'exercice serait alloué de la façon suivante :

Résultat Fonds CHF	380 980.80	CHF
Allocation à la réserve ordinaire en CHF (0% en 2025)	-	CHF
Allocation à la réserve extraordinaire en CHF	380 980.80	CHF

Fonds en USD

Le Conseil d'administration a décidé de répartir le revenu excédentaire de la façon suivante :

Résultat Fonds USD	133 409.07	USD
Allocation à la réserve ordinaire en USD (12.50% du revenu)	16 676.13	USD
Equivalent en CHF*	13 957.92	CHF
Allocation à la réserve extraordinaire en USD	116 732.94	USD
Equivalent en CHF*	97 705.47	CHF
Total Fonds USD	133 409.07	USD

Equivalent en CHF*	111 663.39	CHF
---------------------------	-------------------	------------

*Converti en CHF au taux de change moyen de 0.837.

Rapport Annuel 2025

États financiers 2025

19

I - AMFI

ÉTAT COMBINÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	94 464	68 601
Dépôts à terme	7	9 000	16 201
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	7 932	4 445
Titres désignés à la juste valeur	10	-	5 000
Prêts aux membres	12	40 210	43 644
Abonnements mobilité		2	8
Autres actifs courants	13	10 111	10 023
Total des actifs courants		161 719	147 922
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	85 605	88 145
20 Mandats de gestion désignés à la juste valeur	9	98 253	98 370
Titres désignés à la juste valeur	10	25 881	25 453
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur	11	15	-30
Prêts aux membres	12	122 551	140 706
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	3 076	1 178
Total des actifs non courants		335 381	353 822
TOTAL DE L'ACTIF		497 100	501 744
PASSIFS			
Passifs courants			
Primes payées d'avance par les membres		974	906
Fournisseurs et charges à payer		910	1 153
Avantages du personnel	18	272	284
Provision pour intérêts comptes de dépôts en CHF	16	4 870	5 411
Dépôts à vue des membres	15	397 525	401 753
Total des passifs courants		404 551	409 507
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	3 641	4 468
Total des passifs non courants		3 641	4 468
TOTAL DU PASSIF		408 192	413 975
ACTIF NET		88 908	87 769
Représenté par			
Résultat de l'exercice	19	1 372	7 053
Différence de change liée à la consolidation		-636	-169
Réserve ordinaire	17	61 154	60 974
Réserve extraordinaire	17	26 346	19 472
Réserve IPSAS 25	3	672	439
TOTAL DE L'ACTIF NET		88 908	87 769

II - AMFI
ÉTAT COMBINÉ DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		344	1 110
Intérêts sur les prêts aux membres		7 233	7 440
Gains et pertes nets des obligations détenues jusqu'à l'échéance		1 239	1 201
Gains et pertes nets des mandats de gestion évalués à la juste valeur		790	797
Gains et pertes nets des titres évalués à la juste valeur		232	245
Gains et pertes nets des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur		45	-81
Gains et pertes latents des mandats de gestion évalués à la juste valeur		-116	3 532
Gains et pertes latents des titres évalués à la juste valeur		-48	451
Reprise de la provision pour prêts		120	-
Commissions de gestion des assureurs		1 679	1 625
Autres revenus		609	1 182
TOTAL DES REVENUS		12 127	17 502
CHARGES	20		
Charges de fonctionnement		5 133	4 615
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		24	40
Intérêts sur les comptes en CHF		4 871	5 416
Intérêts sur les comptes en USD		275	250
Pertes sur prêts		451	45
Dotation à la provision pour dépréciation des prêts		-	10
Dotation à la provision pour avantages du personnel à court terme		1	73
TOTAL DES CHARGES		10 755	10 449
REVENU NET		1 372	7 053

III - AMFI

TABLEAU COMBINÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

	2025 en CHF 1 000	2024 en CHF 1 000
Excédent / (Déficit) de l'exercice	1 372	7 053
Différence de change liée à la consolidation	-467	263
Ajustement de la réserve IPSAS 25	-44	-22
Effet de change sur engagements assurance maladie après la cessation de service	-545	248
Amortissements et pertes de valeur	-11	-28
Provision pour les avantages du personnel (passif courant)	-17	76
Mouvements non monétaires	288	7 590
Augmentation/(Diminution) provision intérêts comptes dépôts en CHF	-541	511
Augmentation/(Diminution) fournisseurs et charges à payer	-243	346
Augmentation/(Diminution) des primes payées d'avance par les membres	68	104
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-716	961
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
(Augmentation)/Diminution des investissements à court terme	8 715	7 539
(Augmentation)/Diminution des investissements à long terme	2 183	-15 665
(Augmentation)/Diminution des prêts courants	3 434	-2 777
(Augmentation)/Diminution des prêts non courants	18 155	-5 962
(Augmentation)/Diminution autres actifs courants	-82	553
(Augmentation)/Diminution des immobilisations corporelles et incorporelles	-1 886	-1 085
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	30 519	-17 397
Flux de trésorerie nets résultant des activités de financement		
Augmentation/(Diminution) des comptes des membres	-4 228	7 835
Flux de trésorerie nets résultant des activités de financement	-4 228	7 835
Augmentation/(Diminution) nette de trésorerie et équivalents trésorerie	25 863	-1 011
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	68 601	69 612
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	94 464	68 601

IV - AMFI
ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE

	Notes	Réserve ordinaire	Réserve extra- ordinaire	Réserve IPSAS 25	Différence de change	Résultat de l'exercice	Total de l'actif net
En CHF 1 000							
Actif net au 31 décembre 2023		60 868	14 872	1 458	-432	4 706	81 472
Attribution à la réserve ordinaire	17	106				-106	
Attribution à la réserve extraordinaire	17		4 600			-4 600	
Attribution à la réserve IPSAS 25				-1 019			-1 019
Différence de change liée à la consolidation					263		263
Excédent de l'exercice						7 053	7 053
Total des variations de l'exercice		106	4 600	-1 019	263	2 347	6 297
Actif net au 31 décembre 2024		60 974	19 472	439	-169	7 053	87 769
Actif net au 31 décembre 2024		60 974	19 472	439	-169	7 053	87 769
Attribution à la réserve ordinaire	17	180				-180	
Attribution à la réserve extraordinaire	17		6 874			-6 874	
Attribution à la réserve IPSAS 25				233			233
Différence de change liée à la consolidation					-467		-467
Excédent de l'exercice						1 372	1 372
Total des variations de l'exercice		180	6 874	233	-467	-5 683	1 138
Actif net au 31 décembre 2025		61 154	26 346	672	-636	1 372	88 908

V - LA MUTUELLE
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LE FONDS EN CHF AU 31 DÉCEMBRE

24

	Notes	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	80 019	54 716
Dépôts à terme	7	9 000	15 300
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	7 344	3 994
Titres désignés à la juste valeur	10	-	5 000
Prêts aux membres	12	40 210	43 644
Abonnements mobilité		2	8
Autres actifs courants	13	7 584	7 590
Total des actifs courants		144 159	130 252
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	75 525	76 891
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	9	98 253	98 370
Titres désignés à la juste valeur	10	25 173	24 728
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur	11	15	-30
Prêts aux membres	12	122 551	140 706
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	1 550	606
Total des actifs non courants		323 067	341 271
TOTAL DE L'ACTIF		467 226	471 523
PASSIFS			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer		528	692
Avantages du personnel	18	220	232
Provision pour intérêts comptes de dépôts en CHF	16	4 870	5 411
Dépôts à vue des membres	15	384 020	387 447
Total des passifs courants		389 638	393 782
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	3 229	3 961
Total des passifs non courants		3 229	3 961
TOTAL DU PASSIF		392 867	397 743
ACTIF NET		74 359	73 780
Représenté par			
Résultat de l'exercice		381	5 698
Réserve ordinaire	17	55 428	55 428
Réserve extraordinaire	17	18 658	12 959
Réserve IPSAS 25	3	-108	-305
TOTAL DE L'ACTIF NET		74 359	73 780

VI - LA MUTUELLE
ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE POUR LE FONDS EN CHF AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		83	792
Intérêts sur les prêts aux membres		7 233	7 440
Gains et pertes nets des obligations détenues jusqu'à l'échéance		979	933
Gains et pertes nets des mandats de gestion évalués à la juste valeur		790	797
Gains et pertes nets des titres évalués à la juste valeur		213	226
Gains et pertes nets des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur		45	-81
Gains et pertes latents des mandats de gestion évalués à la juste valeur		-116	3 532
Gains et pertes latents des titres évalués à la juste valeur		-75	363
Reprise de la provision pour prêts		120	-
Autres revenus		519	1 027
TOTAL DES REVENUS		9 791	15 029
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	4 066	3 749
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	21	38
Intérêts sur les comptes en CHF	16	4 871	5 416
Pertes sur prêts	12	451	45
Dotations à la provision pour dépréciation des prêts		-	10
Dotations à la provision pour avantages du personnel à court terme		1	73
TOTAL DES CHARGES		9 410	9 331
REVENU NET		381	5 698

VII - LA MUTUELLE
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LE FONDS EN USD AU 31 DÉCEMBRE

26

	Notes	31.12.2025 en USD 1 000	31.12.2024 en USD 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	11 204	8 884
Dépôts à terme	7	-	1 000
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	500	500
Autres actifs courants	13	359	333
Total des actifs courants		12 063	10 717
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	8 955	8 940
Titres désignés à la juste valeur	10	445	414
Total des actifs non courants		9 400	9 354
TOTAL DE L'ACTIF		21 463	20 071
PASSIFS			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer		94	74
Dépôts à vue des membres	15	17 117	15 878
Total des passifs courants		17 211	15 952
TOTAL DU PASSIF		17 211	15 952
ACTIF NET		4 252	4 119
Représenté par			
Résultat de l'exercice		133	195
Réserve ordinaire	17	2 437	2 401
Réserve extraordinaire	17	1 682	1 523
TOTAL DE L'ACTIF NET		4 252	4 119

VIII - LA MUTUELLE
 ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE POUR LE FONDS EN USD AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.25 en USD 1 000	31.12.24 en USD 1 000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		307	336
Gains et pertes nets des obligations détenues jusqu'à l'échéance		259	258
Gains et pertes nets des titres évalués à la juste valeur		10	10
Gains et pertes latents des titres évalués à la juste valeur		31	14
Autres revenus		26	2
TOTAL DES REVENUS		633	620
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	171	139
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	1	2
Intérêts sur les comptes en USD		328	284
TOTAL DES CHARGES		500	425
REVENU NET		133	195

IX - GPAFI
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

28

	Notes	31.12.25 en CHF 1 000	31.12.24 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	5 605	5 881
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	193	-
Autres actifs courants	13	2 244	2 133
Total des actifs courants		8 042	8 014
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	3 015	3 199
Titres désignés à la juste valeur	10	357	352
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	1 526	572
Total des actifs non courants		4 898	4 123
TOTAL DE L'ACTIF		12 940	12 137
PASSIFS			
Passifs courants			
Primes payées d'avance par les membres		974	906
Fournisseurs et charges à payer		308	393
Avantages du personnel	18	52	52
Total des passifs courants		1 334	1 351
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	412	507
Total des passifs non courants		412	507
TOTAL DU PASSIF		1 746	1 858
ACTIF NET		11 194	10 279
Représenté par			
Résultat de l'exercice		880	1 184
Réserve ordinaire	17	3 428	3 280
Réserve extraordinaire	17	6 106	5 071
Réserve IPSAS 25	3	780	744
TOTAL DE L'ACTIF NET		11 194	10 279

X - GPAFI
ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.25 en CHF 1 000	31.12.24 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		4	23
Gains et pertes nets des obligations détenues jusqu'à l'échéance		43	41
Gains et pertes nets des titres évalués à la juste valeur		11	10
Gains et pertes latents des titres évalués à la juste valeur		1	76
Commissions de gestion des assureurs		1 679	1 625
Autres revenus		68	153
TOTAL DES REVENUS		1 806	1 928
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	924	744
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	2	-
TOTAL DES CHARGES		926	744
REVENU NET		880	1 184

Notes relatives aux états financiers

NOTE 1: Informations générales

1. L'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux, désignée ci-après « AMFI », créée en 1958, est un fonds sans but lucratif, propre aux Nations Unies et Agences Spécialisées, administré par des fonctionnaires internationaux dans l'enceinte de l'Office des Nations Unies à Genève, qui a pour objectif de favoriser l'entraide entre les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres Organisations de la famille des Nations Unies, ainsi que de faciliter l'établissement desdits fonctionnaires et de leur famille. Les membres ont la possibilité d'emprunter et de déposer leurs économies en profitant de taux d'intérêt favorables, de bénéficier de tarifs réduits pour l'utilisation des transports publics et de souscrire à des assurances collectives.

2. Les Organisations affiliées à l'AMFI sont les suivantes : BIT, UIT, OMC, OMM, OMPI, OMI, UNICEF, OIM, OMS, HCR, UIP, UNITAR, UPU et PNUE.

3. L'AMFI est régie par ses Statuts qui ont été approuvés lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2025 et, dans la mesure où ils sont applicables, aux Règlements de l'Office des Nations Unies à Genève. L'AMFI n'est soumise à aucune autre juridiction.

4. L'AMFI regroupe 2 entités, à savoir La Mutuelle et le Groupement de Prévoyance et d'Assurance des Fonctionnaires Internationaux, désigné ci-après « GPAFI ».

5. La Mutuelle et le GPAFI opèrent de façon totalement séparée et autonome, et sont individuellement responsables.

6. Les bureaux de l'AMFI sont situés dans l'Office des Nations Unies, Palais des Nations, avenue de la Paix 8-12, 1211 Genève 10.

NOTE 2 : Principes régissant la préparation des états financiers

7. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, les états financiers de l'AMFI ont été préparés en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB), et fondées sur les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) et IFRS (International Financial Reporting Standards) définies par l'International Accounting Standards Board (IASB). Lorsque les normes IPSAS ne prévoient pas de norme spécifique, ce sont les normes IFRS ou IAS qui s'appliquent.

8. Les états financiers au 31 décembre 2025 ont été préparés selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité d'exploitation. Ils ont été appliqués de manière constante pendant tout l'exercice, sont établis en francs suisses (CHF) et les chiffres sont arrondis au millier. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

9. Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'AMFI le 18 mars 2026 et doivent être approuvés par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle.

Adoption de normes nouvelles ou révisées

10. Aucune norme nouvelle ou révisée, qui pourrait impacter la présentation des états financiers de l'AMFI au 31 décembre 2025, n'a été adoptée.

NOTE 3 : Principaux principes comptables

Opérations en devises étrangères

11. Le GPAFI n'opère qu'en CHF.

12. La Mutuelle gère séparément deux fonds indépendants en CHF et USD destinés aux investissements de l'épargne des membres dans leurs devises d'origine. La Mutuelle tient deux comptabilités séparées avec deux monnaies fonctionnelles différentes. Le CHF est la devise fonctionnelle du fonds en CHF, et le USD est la devise fonctionnelle du fonds en USD. Le fonds en CHF est plus important que celui en USD et l'essentiel des dépenses est réglé en CHF.

13. Les états financiers combinés de La Mutuelle et du GPAFI sont présentés en CHF qui est la devise fonctionnelle et de présentation.

14. Les états de la comptabilité en USD de La Mutuelle sont combinés à ceux en CHF de la manière suivante :

- a. l'état de la performance financière en USD est converti en CHF au taux de change moyen UNORE pour l'année 2025, soit 0.837,
- b. l'état de la situation financière en USD est converti en CHF au taux de change UNORE en vigueur à la date de clôture de l'exercice, soit 0.789.

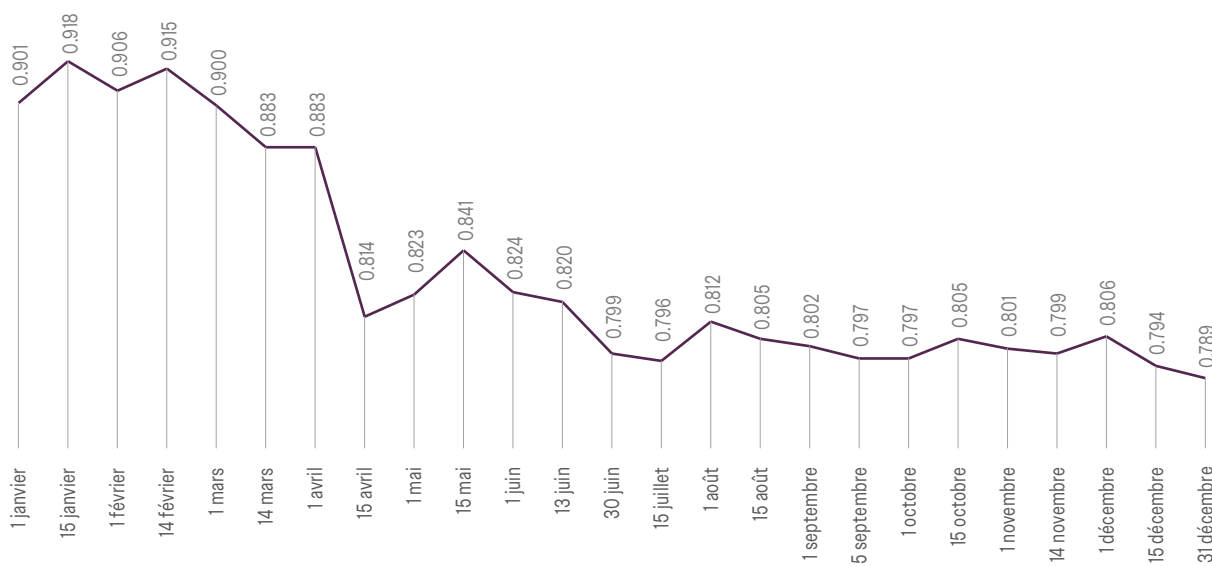
15. Ce principe de conversion est appliqué car le logiciel informatique de La Mutuelle effectue l'enregistrement des opérations comptables dans la monnaie d'origine de chaque fonds uniquement, soit le CHF ou le USD, mais ne permet pas l'enregistrement des opérations en USD dans leurs contre-valeurs en CHF. Le coût du développement de cette fonctionnalité est jugé trop élevé (IPSAS 1).

16. Les opérations en monnaies étrangères effectuées par La Mutuelle sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chacun des fonds au taux de change UNORE pratiqués à la date de la transaction. Les gains et pertes de change

qui résultent de ces opérations et de la conversion au taux de change de fin d'année des actifs et passifs monétaires

libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état de la performance financière en CHF et USD.

Taux de change opérationnels des Nations Unies (UNORE) USD/CHF pour l'année 2025 :



Classement des actifs et passifs financiers

17. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et classés en fonction de leurs caractéristiques propres. La réévaluation subséquente des actifs financiers est déterminée par leur classification et est revue à chaque date de clôture du bilan. Les actifs financiers sont réalisés lorsque l'AMFI a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers et les risques relatifs. Les passifs financiers portant intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'AMFI classe ses actifs et passifs financiers dans les catégories suivantes :

Classe	Type d'actifs / passifs financiers
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et évalués au coût amorti :	Obligations en portefeuille cotées sur les marchés financiers et gérées par l'AMFI, prêts aux membres.
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat :	Dépôts à terme, trésorerie et équivalents de trésorerie, mandats de gestion, titres, instruments financiers dérivés.
Valeur historique :	Impôt anticipé à récupérer, intérêts courus sur les obligations, primes à recevoir des membres et autres actifs à recevoir, fournisseurs, charges à payer, dépôts des membres, primes payées d'avance par les membres.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

18. La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux avoirs en banques ainsi que les liquidités dont l'échéance de base est de 3 mois au maximum, y compris les dépôts à terme et les placements financiers, et qui sont en tout temps convertibles en espèces.

Les dépôts à terme

19. Les dépôts à terme sont des placements d'une durée supérieure à 3 mois effectués auprès des établissements bancaires. Le taux d'intérêt est fixe pendant toute la durée du placement et le produit des dépôts à terme est comptabilisé sur la base du rendement effectif.

Les obligations en portefeuille

20. Les obligations sont des placements avec des échéances et coupons fixes qui sont cotés sur les marchés financiers et destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Elles sont enregistrées au prix d'achat brut lors de leur acquisition et évaluées en fin d'année au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les escomptes ou primes éventuels d'acquisition sont amortis sur la durée de détention de chaque obligation et les frais de transaction sont comptabilisés dans les charges. L'impact de l'amortissement des obligations est pris en compte dans la variation nette de la valeur des obligations.

Mandats de gestion

21. Les mandats de gestion sont des portefeuilles d'obligations, de titres et de fonds de placement

cotés sur les marchés financiers et gérés par des établissements bancaires. Chaque mandat de gestion est traité individuellement comme un actif financier et est comptabilisé initialement à la valeur d'investissement du portefeuille dans son ensemble. Cette dernière est adaptée à la juste valeur du portefeuille à la date de clôture de l'exercice sur la base des derniers cours boursiers. Les revenus générés par chaque mandat de gestion sont comptabilisés de manière globale en fin d'année dans l'état de la performance financière, le coût et le temps nécessaire consacrés à une comptabilisation individuelle ayant été jugés trop élevés (IPSAS 1).

Titres

22. Les titres tels que les produits structurés à capital garanti, les obligations à taux variable ou les fonds de placements sont cotés sur les marchés financiers. Les produits structurés à capital garanti et les obligations à taux variable ont un rendement incertain mais une échéance fixe, tandis que les fonds de placement n'ont pas d'échéance et des revenus incertains. Les titres sont enregistrés au prix d'achat brut et cette valorisation est adaptée à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice sur la base des derniers cours boursiers.

Instruments financiers dérivés

23. La Mutuelle a recours à des instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme afin de couvrir les risques de change encourus sur les fonds immobiliers exprimés en devise étrangère. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont réévalués à leur juste valeur. Les dérivés sont présentés comme des actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et comme des passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

Prêts aux membres

24. Les prêts aux membres sont des actifs financiers remboursables à échéances fixes. Ils sont de deux types : le prêt ordinaire et le prêt au logement. En fin d'exercice, les prêts sont comptabilisés au coût amorti et tiennent compte d'une dépréciation liée aux créances douteuses établie au cas par cas.

Primes à recevoir des membres

25. Les primes à recevoir des membres correspondent aux primes d'assurance facturées aux membres pour l'année concernée mais pas encore payées à la fin de l'exercice. En fin d'exercice, les primes à recevoir sont comptabilisées au coût amorti et tiennent compte d'une dépréciation liée aux créances douteuses établie au cas par cas.

Impôt anticipé à récupérer

26. L'impôt anticipé est parfois prélevé du crédit des intérêts des obligations, des intérêts des dépôts à

terme et des comptes à vue pour autant que les taux d'intérêt soient positifs. Il est récupéré lors de l'exercice suivant.

Intérêts courus sur les obligations

27. Le total des intérêts courus sur les obligations et titres portant un intérêt est comptabilisé à l'actif en tant que produits à recevoir.

Dépôts à vue des membres

28. Les membres ont la possibilité d'épargner par le biais de deux comptes en CHF, le compte courant et le compte de dépôts, et d'un compte courant en USD.

Primes d'avance par les membres

29. Les primes payées d'avance par les membres correspondent aux primes facturées aux membres pour l'année suivante mais déjà payées par les membres durant l'exercice.

Fournisseurs et charges à payer

30. Les charges à payer correspondent à des prestations qui ont été effectuées durant l'exercice mais qui sont facturées après la clôture.

Reconnaissance des revenus et charges

Actifs financiers

31. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé et en tenant compte du rendement effectif de l'actif lorsque la différence avec le rendement nominal est significative. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'AMFI de percevoir le paiement est établi. Dans le cas où des obligations sont achetées et que des intérêts courus pour la période avant la date d'acquisition doivent être payés, le coût d'acquisition est diminué de ces intérêts courus.

Prêts aux membres

32. Les intérêts sont comptabilisés mensuellement en fonction du temps écoulé.

Dépôts des membres

33. Les intérêts sont comptabilisés mensuellement et annuellement selon le processus décrit en note 16.

Produits d'assurance

34. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

35. En ce qui concerne les commissions de gestion des assureurs UNIQA, TSM et MGEN établissent un décompte trimestriel sur la base des primes facturées pour le trimestre avec un ajustement en fin d'année.

Autres produits et charges

36. Les autres produits tels que les frais de traitement manuel, les frais pour retrait hors préavis et les rappels de paiement de primes d'assurance sont comptabilisés au moment où le traitement est effectué. Les factures et notes de crédit sont comptabilisées à la période à laquelle elles se rapportent.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

37. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur une durée d'utilité de 5 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les biens sont comptabilisés à l'actif lorsque leur prix d'achat initial est supérieur ou égal à CHF 5'000. Les immobilisations corporelles sont composées des serveurs informatiques et de fournitures bureautiques acquis respectivement en 2021 et en 2024.

Immobilisations incorporelles

38. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, minorées des amortissements cumulés et de toute dépréciation, et amorties sur une durée d'utilité de 3 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les biens sont comptabilisés à l'actif lorsque leur prix d'achat initial est supérieur ou égal à CHF 5'000. Les coûts ayant une valeur unitaire inférieure à CHF 5'000 sont comptabilisés en tant que charge pour autant qu'ils n'augmentent pas la valeur du bien ou sa durée de vie. Les immobilisations incorporelles sont constituées de licences informatiques, de logiciels, de coûts liés à l'amélioration du site internet et au changement de système informatique. Ce dernier élément contribue pleinement à la forte augmentation enregistrée depuis 2024, et sa dépréciation commencera dès la fin du projet, soit en 2027.

Perte de valeur des actifs non financiers

39. Au 31 décembre 2025, les seuls actifs non financiers de l'AMFI sont liés à l'informatique, à savoir les serveurs, les licences et le nouveau système informatique. L'AMFI examine à chaque date de clôture annuelle s'il existe un indice révélant qu'un actif ait pu perdre de sa valeur et que la valeur comptable soit supérieure à la valeur recouvrable. Si tel est le cas une perte de valeur est inscrite dans l'état de la performance financière.

Provisions

40. Une provision couvre les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elle doit être reconnue dans l'état de la situation financière lorsque l'AMFI a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable

qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Sachant que le taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF, proposé par La Mutuelle, doit être approuvé par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes, les intérêts qui seront crédités représentent une charge et une provision est constituée.

Actifs et passifs éventuels

41. Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AMFI.

42. Un passif éventuel est :

- a. une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AMFI, ou
- b. une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

43. Les actifs et passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers.

Avantages du personnel

44. Les avantages du personnel se décomposent en avantages à court terme, avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de travail.

Avantages à court terme

45. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'année financière durant laquelle les services y ouvrant un droit ont pris fin. Ils comprennent les prestations liées à une nouvelle affectation, les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles, les absences rémunérées (congrés annuels, congé dans les foyers, congé-maladie, congé de maternité et de paternité) et d'autres avantages à court-terme (capital-décès, indemnités pour frais d'étude, remboursement d'impôts) accordés en fonction des services rendus par le personnel employé durant la période considérée. Ces avantages sont comptabilisés à leur valeur nominale et classés dans les passifs courants dans l'état de la situation financière.

Jours de congé annuels non utilisés

46. Les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies peuvent accumuler, au maximum, 60 jours de congé annuels qui doivent être payés en cas de séparation. L'AMFI comptabilise dans les passifs courants la valeur totale des jours de congés annuels accumulés à la fin de l'année (avantages du personnel).

Avantages postérieurs à l'emploi

47. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), la Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), les prestations liées au rapatriement après la cessation de service.

Prestations liées au rapatriement

48. Selon le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, certains fonctionnaires, dont ceux de la catégorie des administrateurs, ont droit, lorsqu'ils quittent l'Organisation, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation (voyage et déménagement) en fonction du nombre d'années d'ancienneté. Au 31 décembre 2025 un employé de l'AMFI est éligible pour des prestations liées au rapatriement.

Évaluation actuarielle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi

49. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) sont calculés par un actuairiste indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul des montants à reporter en fin d'année. Conformément à la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur le régime commun des Nations Unies, l'âge réglementaire de départ à la retraite est de 65 ans pour tous les fonctionnaires recrutés dès le 1^{er} janvier 2014.

Les hypothèses relatives aux augmentations de traitement, aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et à la mortalité sont conformes à celles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) utilise pour sa propre évaluation actuarielle. Leur valeur actuelle est déterminée par l'actualisation du montant estimatif des futurs paiements en retenant le taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang. Les écarts actuariels découlant de changements intervenus dans les hypothèses actuarielles sont comptabilisés à l'actif net. Les hypothèses prises en considération sont les suivantes :

Hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

Taux d'escompte	1.60% (1.15% en 2024) - Moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les trois principales monnaies dans lesquelles sont libellés les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, à savoir le USD, l'euro et le CHF. Les flux de trésorerie projetés à ce titre sont actualisés pour chaque année au taux au comptant applicable aux obligations de premier rang émises par des sociétés, libellées dans chacune de ces trois principales monnaies, aux échéances correspondantes.
Hausse des coûts médicaux	1.10% (1.10% en 2024) - Moyenne pondérée des taux tendanciels de la hausse du coût des soins de santé estimés pour le remboursement des frais médicaux en dollars des États-Unis, en euros et en francs suisses.

Assurance maladie après la cessation de service (ASHI)

50. L'assurance maladie après cessation de service offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoints, leurs enfants et leurs survivants) peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007, et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actualisée de la part revenant à l'AMFI dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité. Leur évaluation consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels à la charge de l'AMFI. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant de ces engagements résiduels, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

51. La valeur actuelle des prestations futures correspond à la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à tous les retraités actuels et à tous les fonctionnaires en activité appelés à prendre leur retraite, déduction faite des cotisations des retraités. Les engagements cumulés représentent la part de la valeur actuelle des avantages acquise

par les fonctionnaires de la date de leur entrée en fonctions à la date de l'évaluation actuarielle. Les avantages des fonctionnaires en activité leurs sont totalement acquis à la date à laquelle ils peuvent faire valoir la totalité de leurs droits aux prestations dues après la cessation de service. Ainsi, pour les retraités et pour les fonctionnaires en activité remplissant les conditions requises pour prendre leur retraite avec toutes les prestations dues, la valeur actuelle des avantages futurs et les engagements cumulés sont de même montant. Les engagements étant calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, les droits à prestations de chaque participant au titre du régime sont portés en charges par régularisation compte tenu de la formule appliquée pour le calcul des prestations.

52. Pour l'exercice 2025, le Conseil d'administration a approuvé un changement de procédure lié à l'évaluation des engagements de l'assurance maladie après cessation de service, à savoir qu'une évaluation actuarielle complète sera désormais conduite uniquement tous les 3 ans au lieu de chaque année. Un « Report » ou « Roll-forward », moins coûteux, plus simple et basé sur les résultats de la dernière étude complète effectuée, aura lieu dans l'intervalle uniquement si les conditions suivantes sont respectées, faute de quoi l'étude complète serait alors effectuée :

- a. Le personnel de l'Association reste stable,
- b. L'augmentation des coûts de santé n'est pas significative,
- c. Aucun changement matériel du plan ASHI n'est constaté,
- d. Le Report est approuvé par les auditeurs externes.

Le Report considère l'impact du taux d'escompte ainsi que les mouvements des paiements effectués lors de l'exercice comptable.

53. Les engagements de l'année 2025 ont enregistré un gain financier en raison de l'augmentation du taux d'escompte (1.60% contre 1.15%), ainsi qu'une légère perte due à une année supplémentaire de service et l'engagement d'un nouvel employé, assuré auprès d'UNSMIS, pour faire face à la retraite anticipée d'un employé qui ne bénéficiait pas de ce régime de base.

54. Le tableau ci-dessous montre les engagements au titre du passif lié à l'assurance maladie après la cessation de service :

	2025	2024
Valeur actuelle des engagements au 1 ^{er} janvier au titre des prestations définies	4 382 464	3 137 095
Coût financier sur l'année	74 438	83 165
Coût financier sur l'année	43 697	53 728
Prestations payées	-162 206	-158 625
(Gain) ou perte actuarielle	-232 869	1 019 139
(Gain) ou perte de change	-544 768	247 962
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre au titre des prestations définies	3 560 757	4 382 464

55. Le montant net de l'obligation liée à l'assurance maladie après la cessation de service est reconnu dans l'état de la situation financière et se monte à CHF 3'560'757 (CHF 4'382'464 au 31 décembre 2024).

56. Les gains et pertes actuariels apparaissent lorsque l'estimation actuarielle diffère du taux prévu à long terme. Ils découlent des ajustements résultant de l'expérience (écarts entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui s'est réellement produit) et des changements apportés aux hypothèses actuarielles en raison de facteurs tels que les taux de mortalité, les taux d'actualisation, les prévisions de l'évolution des soins de santé médicaux, l'inflation des dépenses médicales. Ils sont comptabilisés à l'actif net, dans la réserve IPSAS 25 et se montent à CHF -232'869 (CHF 1'019'139 au 31 décembre 2024).

57. Le coût des services rendus et le coût financier rendus désignent l'accroissement, au cours de la période, de la valeur actuelle de l'obligation au titre de prestations définies résultant des services rendus au cours de la période. Ils sont comptabilisés dans l'état de la performance financière et se montent à CHF 118'136 (CHF 136'893 au 31 décembre 2024).

58. La différence de change résulte de la conversion en CHF des montants générés en USD par l'assurance maladie après la cessation de service. Elle est comptabilisée dans l'état de la performance financière en tant que gain ou perte de change non réalisé et se monte à CHF -544'768 (CHF 247'962 au 31 décembre 2024).

Analyse de sensibilité aux frais médicaux

59. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service est le taux auquel les frais médicaux devraient augmenter à l'avenir. Une variation de 1% des frais médicaux entraînerait les répercussions suivantes :

	2025		2024	
	+1%	-1%	+1%	-1%
Effet sur le coût des services rendus et le coût financier	17 272	-24 926	33 754	-20 283
Effet sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	799 813	-600 613	1 039 961	-774 947

Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

36

60. La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1949 pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations affiliées à la Caisse. Le régime de la Caisse est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'AMFI étant un fonds de l'Office des Nations Unies à Genève, ses employés sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

61. L'obligation financière de l'AMFI à l'égard de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,90% pour les participants et 15,80% pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit contribuer à la couverture du déficit d'un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

62. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. La dernière évaluation actuarielle reçue est celle arrêtée au 31 décembre 2023 et faisait apparaître un excédent actuariel qui correspondait à 0.68% (2.30%

dans l'évaluation de 2021) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer l'équilibre au 31 décembre 2023 s'établissait à 21,40% (21.40% dans l'évaluation de 2021) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, contre un taux effectif de 23.70%, soit un surplus actuariel de 0.68%. Au 31 décembre 2023, le ratio de financement des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels était de 111% (117% dans l'évaluation de 2021). A la date de l'établissement du présent rapport annuel, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26.

63. Les cotisations versées par l'AMFI durant l'année 2025 se sont élevées à CHF 414'712 (CHF 394'620 en 2024).

Réserve pour les demandes d'indemnisations

64. Selon l'article 48 du Bulletin du Secrétaire Général (ST/SGB/188) sur la constitution et gestion des fonds d'affectation spéciale, un montant représentant un pourcentage du traitement de base net des fonctionnaires rémunérés, soit actuellement 1%, doit être prélevé et imputé dans une réserve afin de faire face aux demandes d'indemnisation qui pourraient être présentées en vertu de l'Appendice D du Règlement du personnel, dont les dispositions régissent le paiement d'indemnités en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation des Nations Unies. Ce montant est conservé dans les comptes de l'Organisation des Nations Unies, ne fait pas l'objet d'une restitution future et est reconnu dans les charges.

NOTE 4 : Gestion des risques financiers

65. L'AMFI définit les risques en tant que pertes potentielles qui peuvent être causées par des facteurs tant externes qu'internes. Afin de préserver le capital tout en maximisant le rendement, le Conseil d'administration a édicté des règles pour la gestion globale des risques qui adressent des domaines spécifiques tels que la gestion des avoirs. La dernière analyse des risques a été effectuée en 2024.

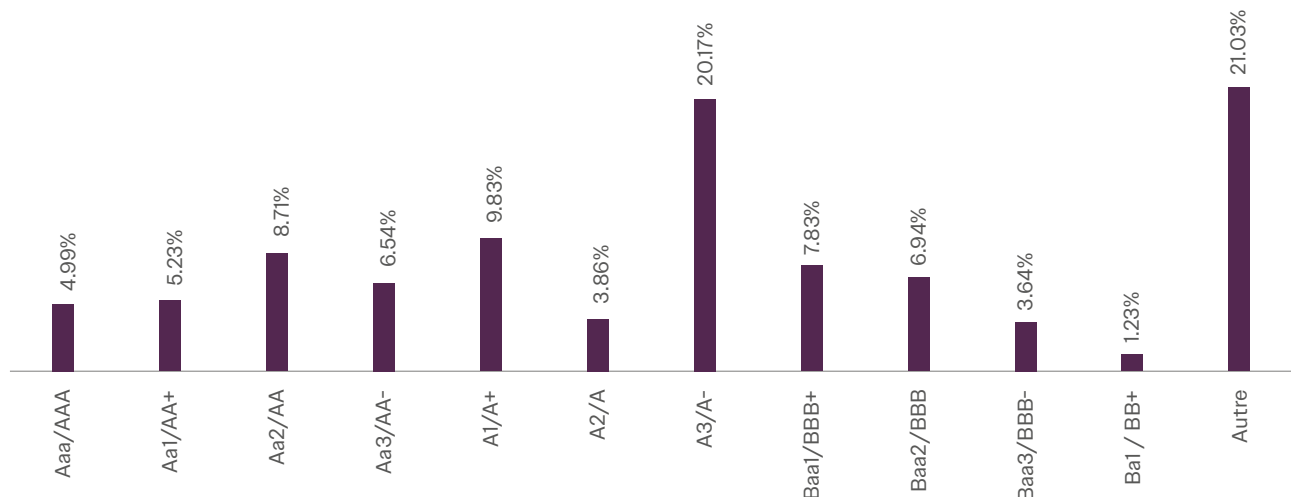
66. Les risques auxquels l'AMFI est confrontée sont les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et opérationnels. Elle n'est pas exposée dans des opérations spéculatives.

Le risque de marché

67. Le risque de marché correspond au risque de pertes sur investissements résultant des fluctuations des cours des obligations et titres, et est minimisé grâce aux critères qualitatifs régissant le choix des investissements. La politique d'investissements actuelle de La Mutuelle, en cours de mise à jour afin de prendre en considération la situation économique en cours, permet l'achat d'obligations suivantes :

- Des bons du Trésor et des obligations émises par les gouvernements ou par des entités ayant une garantie étatique avec une notation de AA minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's),
- Des émissions d'organisations supranationales et des institutions internationales de développement avec une notation de AA minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's),
- Des obligations d'entreprises avec une notation de BBB- minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's) pour autant que le Comité d'investissement donne son accord.

68. Au 31 décembre 2025, la répartition des investissements par notation est la suivante :



Le risque de crédit

69. Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. L'AMFI est exposée au risque de crédit afférant aux actifs financiers suivants :

a. La trésorerie et équivalents de trésorerie et les dépôts à terme

: dans le cas où un établissement bancaire, auprès duquel l'AMFI a déposé la trésorerie et équivalents de trésorerie et contracté des dépôts à terme, venait à faire faillite, une perte sèche devrait être supportée. L'AMFI minimise le risque en répartissant la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les dépôts à terme auprès de différentes banques telles que l'UBS, Lombard Odier, la Banque Cantonale de Genève, la banque Barclays et PostFinance, et en choisissant des contreparties ayant une notation à court terme de A1 ou mieux (Moody's ou équivalent Standard & Poor's).

b. Les obligations, mandats de gestion et titres

: si un créancier est dans l'incapacité de rembourser sa dette, une perte sèche doit être supportée par l'AMFI. La Mutuelle minimise le risque en conférant un mandat de surveillance des investissements à l'UBS et à Decalia afin d'avoir deux opinions supplémentaires sur la qualité des titres en portefeuille.

c. Les prêts : La Mutuelle est exposée aux risques de défaut dans le cas où un membre ne rembourserait pas sa dette. Le Conseil d'administration minimise ce risque en édictant des règles quant à l'octroi de prêts qui tiennent compte, notamment, du salaire du membre, des caractéristiques de son contrat de travail (type, durée, date d'entrée dans l'organisation), de sa capacité financière et de ses engagements extérieurs. De plus, le prêt ordinaire est limité à 7x le salaire mensuel net du membre, et le montant maximum du prêt au logement est de CHF 250'000. La dette totale qu'un membre puisse avoir auprès de La Mutuelle est de CHF 250'000.

d. Les primes liées aux assurances : dans le cadre des contrats collectifs d'assurance conclus entre le GPAFI et les assureurs, ces derniers procèdent à une facturation globale pour l'ensemble des assurés du contrat, et c'est le GPAFI, en tant que preneur d'assurance, qui paie les primes aux assureurs selon les échéances convenues et facture les primes à ses membres de manière individuelle. Le risque de primes, lié au fait que le GPAFI paie les primes aux assureurs sans avoir l'assurance de récupérer les montants auprès des assurés, est minimisé grâce à la gestion des débiteurs qu'il a mis en place par le GPAFI. En effet, le processus d'envoi de rappels avant l'exclusion d'un membre pour défaut de paiement est très court et permet, notamment, de faire bloquer le versement des prestations par l'assureur au membre concerné et de l'exclure de manière rétroactive à la date du blocage des prestations sans avoir à payer la prime due et sans subir de perte financière.

Le risque de taux d'intérêt

70. Le risque de taux correspond à la variation d'un actif ou d'un passif financier résultant d'une variation des taux d'intérêt. L'AMFI est exposée à ce risque de moins-value en capital sur les actifs financiers portant intérêt.

71. En ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts à terme et autres placements, le Comité d'investissement s'assure régulièrement que le taux de rendement appliqué est conforme aux indicateurs de référence définis dans la politique d'investissement.

72. Pour protéger les portefeuilles obligataires en CHF et USD contre le risque de taux, les obligations achetées directement par l'AMFI sont conservées jusqu'à leur échéance. Cependant, en cas de risque majeur de faillite du débiteur, la vente est exceptionnellement autorisée pour autant qu'elle soit clairement motivée. De plus, la durée des portefeuilles ne doit pas excéder 7 ans.

73. La durée des mandats de gestion contractés par La Mutuelle ne doit pas excéder 5 ans. Dans le cas où une banque souhaite dépasser cette limite, elle doit préalablement obtenir l'accord des membres du Comité d'investissement.

Analyse de sensibilité à une variation du taux d'intérêt

74. Le tableau ci-dessous montre l'incidence sur les revenus d'une variation de 100 points de base (1%) des taux d'intérêt :

Analyse de sensibilité à une variation des taux d'intérêt

	2025		2024	
	Augmentation (+)/Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes	Augmentation (+)/Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes
	en CHF 1 000		en CHF 1 000	
Instruments financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	+100	685	+100	438
	-100	-701	-100	-447
Dépôts à terme	+100	189	+100	55
	-100	-265	-100	-413
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	+100	-3 902	+100	-4 275
	-100	3 902	-100	4 275
Titres désignés à la juste valeur	+100	259	+100	305
	-100	-259	-100	-305
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	+100	-3 443	+100	-2 994
	-100	3 443	-100	2 994
Prêts aux membres	+100	3 943	+100	4 374
	-100	-3 596	-100	-3 993

Le risque de change

75. Le risque de change correspond au risque résultant de la variation des cours des monnaies entre elles, et son impact sur la valorisation d'un actif ou d'un passif. Le risque de change auquel l'AMFI est exposée est

principalement lié aux investissements en devises étrangères présents dans les mandats de gestion (La Mutuelle uniquement), ainsi qu'au Fonds fiduciaire exprimé en USD.

76. Selon la politique d'investissements de La Mutuelle, approuvée par le Conseil d'administration, les mandats de gestion doivent contenir au minimum 50% d'investissements en CHF. Dans sa totalité, le portefeuille géré doit être investi au minimum à 70% dans la devise de référence et au maximum à 110%. Les établissements bancaires au bénéfice d'un mandat de gestion ont recours à des contrats de change à terme, à des futures, swap et des options sur devises uniquement à des fins de couverture et non de spéculation.

77. Les pertes ou gains de changes latents enregistrés en fin d'année lors de l'évaluation du Fonds fiduciaire sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

78. Dans un souci de minimisation du risque lié aux variations du taux de change, La Mutuelle investit la trésorerie et équivalents de trésorerie, les dépôts à terme, les obligations en portefeuille, les titres et les prêts des membres dans les devises respectives des fonds, soit le CHF pour le fonds en CHF, et le USD pour le Fonds en USD. Les fonds immobiliers Smart Estate, cotés en euros, ont été achetés afin de pallier aux intérêts négatifs. Un contrat de change est en vigueur afin de se prémunir de toute variation des cours de change.

Analyse de sensibilité à une variation des taux de change

79. Le tableau ci-dessous montre l'incidence sur les revenus d'une variation de 100 points de base (1%) des devises étrangères contre le CHF :

Analyse de sensibilité à une variation des taux de change

	2025		2024	
	Augmentation (+)/Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes	Augmentation (+)/Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes
	en CHF 1 000		en CHF 1 000	
Instruments financiers				
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	+100	449	+100	254
	-100	-226	-100	-254
Fonds fiduciaire	+100	-109	+100	123
	-100	-253	-100	-29
Instruments financiers dérivés	+100	-97	+100	-129
	-100	-21	-100	64

Le risque de liquidités

80. Le risque de liquidités pour La Mutuelle correspond au risque de retraits importants non anticipés. La Mutuelle est en mesure d'anticiper les retraits des membres notamment grâce au préavis de retraits de 3 jours ouvrables. Afin de minimiser ce risque, elle conserve une partie des dépôts des membres en liquidités et l'investie, dans la mesure du possible, dans des produits réalisables dans un délai oscillant entre 3 jours et 3 mois. En raison des nombreux remboursements de prêts effectués durant l'année et de la faiblesse des taux d'intérêt, les liquidités sont en hausse par rapport à 2024 et se montent à CHF 80'019'000 (CHF 68'601'000 au 31 décembre 2024). En ce qui concerne l'activité d'assurance le risque de liquidités correspond au risque d'augmentation importante des primes facturées par les assureurs avant leur encaissement auprès des membres. Le GPAFI est en mesure d'anticiper ces augmentations étant donné que les négociations tarifaires avec les assureurs se font dans le courant de l'été pour l'année suivante, voire pour plusieurs années. Le risque est par ailleurs minimisé dans la mesure où les primes facturées aux membres

sont payables d'avance pour une période donnée alors que le GPAFI dispose d'un délai de paiement auprès des assureurs, et que pour certains contrats il paie des acomptes en cours d'année et le solde après l'établissement d'un décompte définitif en fin d'année.

Juste valeur des instruments financiers

81. La juste valeur des instruments financiers est établie selon la hiérarchie suivante :

- a. Niveau 1 :** actifs et passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché. Sont inclus dans ce niveau les mandats de gestion et les titres.
- b. Niveau 2 :** actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement. Sont inclus dans ce niveau les dépôts à terme ainsi que les instruments financiers dérivés.

c. Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché mais, par exemple, par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés.

82. Les instruments financiers, représentés dans le tableau ci-après, sont ceux évalués à la juste valeur sachant que la trésorerie et équivalents sont évalués à la valeur comptable et les obligations en portefeuille au coût amorti :

Hiérarchie des données d'entrées

	31.12.2025 en CHF 1 000			31.12.2024 en CHF 1 000		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dépôts à terme						
En CHF	-	9 000	-	-	15 300	-
En USD, équivalent en CHF	-	-	-	-	901	-
Sous-total	-	9 000	-	-	16 201	-
Mandats de gestion désignés à la juste valeur						
En CHF	98 254	-	-	98 370	-	-
Sous-total	98 254	-	-	98 370	-	-
Titres désignés à la juste valeur						
En CHF	25 530	-	-	30 081	-	-
En USD, équivalent en CHF	351	-	-	373	-	-
Sous-total	25 881	-	-	30 454	-	-
Instruments financiers dérivés désignés à la juste valeur						
En CHF	-	15	-	-	-30	-
Sous-total	-	15	-	-	-30	-
TOTAL	124 135	9 015	-	128 824	16 171	-

83. Durant l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2025, aucun transfert n'a été constaté entre les différents niveaux.

Le risque opérationnel

84. Le risque opérationnel correspond au risque de pertes directes ou indirectes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, de personnes et de systèmes, comme :

a. La fraude interne : l'organisation interne de l'AMFI, nécessitant au minimum l'intervention de 2 personnes pour valider les activités de dépôts, de prêts et autres transactions financières, permet une minimisation du risque de fraude interne. De plus, les opérations financières de l'AMFI sont vérifiées à la fin de chaque mois par une troisième personne.

b. La fraude externe : les serveurs de production sont indépendants des serveurs du site internet afin de minimiser le risque de fraude externe.

c. Les dommages aux actifs corporels :

la délocalisation des backups des serveurs dans un lieu éloigné du Palais des Nations renforce la minimisation du risque de pertes résultant de l'interruption de l'activité.

d. Membres, produits et pratiques commerciales :

le personnel de l'AMFI, les membres du Conseil d'administration et des divers Comités ainsi que les représentants des Organisations affiliées ont signé un Code de Déontologie lequel fait état d'un code de conduite et d'éthique à suivre.

e. Non-conformité : l'AMFI minimise le risque lié au blanchiment et à l'absence de respect des lois fiscales en effectuant des contrôles réguliers.

85. A la date de clôture du 31 décembre 2025 il n'existe pas d'instrument financier en souffrance ou qui nécessite un ajustement de valeur (impairment).

NOTE 5 : Jugements et estimations comptables

86. La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations exerçant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur l'expérience passée ainsi que sur

divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

87. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, les provisions sur les créances et l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur.

NOTE 6 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

État combiné de la trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
Caisse	66	42
Disponible mandats de gestion	617	574
Comptes courants bancaires en CHF	65 754	42 833
Comptes courants bancaires en USD, équivalent en CHF	4 421	1 518
Dépôts à terme en CHF inférieurs à 3 mois	19 188	17 147
Dépôts à terme en USD inférieurs à 3 mois, équivalent en CHF	4 418	6 487
TOTAL EN CHF	94 464	68 601

41

88. Le rendement moyen des comptes courants bancaires en CHF pour l'année 2025 a été de 0.04% (0.55% en 2024), tandis que celui des comptes en USD s'est élevé à 0.82% (3.18% en 2024).

89. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est équivalente à la valeur comptable.

NOTE 7 : Dépôts à terme

État combiné des dépôts à terme

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
PLACEMENTS SUPERIEURS A 3 MOIS ET INFERIEURS A 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Banque Cantonale de Genève	-	6 000
Barclays	9 000	4 300
Crédit Suisse	-	5 000
Sous-total	9 000	15 300
MUTUELLE - Fonds en USD, équivalent en CHF		
UBS	-	901
Sous-total	-	901
TOTAL	-	16 201

90. Le rendement moyen des dépôts à terme en CHF de l'AMFI pour l'année 2025 a été de 0.58% (2.37% en 2024), tandis que le rendement moyen des dépôts à terme en USD de La Mutuelle s'est élevé à 5.04% (4.19% en 2024).

NOTE 8 : Obligations

État combiné des obligations détenues jusqu'à l'échéance

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
OBLIGATIONS D'UNE DUREE INFERIEURE A 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Obligations en CHF	7 344	3 994
Sous-total	7 344	3 994
MUTUELLE - Fonds en USD		
Obligations en USD, équivalent en CHF	395	451
Sous-total	395	451
GPAFI		
Obligations en CHF	193	-
Sous-total	193	-
TOTAL	7 932	4 445
OBLIGATIONS D'UNE DUREE SUPERIEURE A 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Obligations en CHF	75 525	76 891
Sous-total	75 525	76 891
MUTUELLE - Fonds en USD		
Obligations en USD, équivalent en CHF	7 065	8 055
Sous-total	7 065	8 055
GPAFI		
Obligations en CHF	3 015	3 199
Sous-total	3 015	3 199
TOTAL	85 605	88 145

91. Selon la politique d'investissement, les obligations gérées par l'AMFI doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 « Gestion des risques financiers ».

92. Avec la mise en œuvre de IPSAS 41, une entité peut appliquer différentes approches pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale ou pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'entité peut prendre en compte, au cours de l'évaluation,

des informations raisonnables et justifiables qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pouvant affecter le risque de crédit.

93. L'étude faite par l'UBS au 31 décembre 2025, relative au suivi des investissements, n'a fait état d'aucune augmentation du risque de crédit ou de possibles pertes sur investissements.

94. Les obligations en portefeuille sont en hausse de 1% par rapport à 2024 suite à divers achats obligataires effectués en CHF.

NOTE 9 : Mandats de gestion

État combiné des mandats de gestion désignés à la juste valeur

	31.12.2025			31.12.2024		
	Estimation (nette de revenus)	Variation par rapport à la valeur nominale	Gain / (Perte) latente (%)	Estimation (nette de revenus)	Variation par rapport à la valeur nominale	Gain / (Perte) latente (%)
MUTUELLE - FONDS EN CHF	en CHF 1 000	en CHF 1 000		en CHF 1 000	en CHF 1 000	
Banques						
Lombard Odier	37 947	-2 053	-5.13	37 987	-2 013	-5.03
Banque Privée Edmond de Rothschild 1	40 823	823	2.06	40 865	865	2.16
Banque Privée Edmond de Rothschild 2	19 483	-517	-2.58	19 518	-482	-2.41
TOTAL	98 253	-1 747		98 370	-1 630	

95. Selon la politique d'investissement, les mandats de gestion gérés par des banques doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 « Gestion des risques financiers ».

96. Les mandats de gestion ont vu leur valorisation et leurs revenus légèrement baisser en 2025. Une augmentation de la provision de CHF 116'698 a été constatée dans l'état de la performance financière contre une reprise sur provision de CHF 3'531'587 en 2024.

NOTE 10 : Titres désignés à la juste valeur**État combiné des titres désignés à la juste valeur**

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
TITRES ÉCHUS DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
0.60% UBS Capital Protection Coupon Note 2022 - 2025	-	5 000
Appréciation	-	1
TOTAL	-	5 001
TITRES ÉCHUS AU-DELÀ DE 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Unirenta Union Investments GMBH	-	101
Crédit Agricole Floating Rate Notes 2022 - 2027	3 000	3 000
Citigroup Fixed Rate Note 2022 - 2027	2 000	2 000
Citigroup protected Coupon Barrier Note 2022 - 2027	2 000	2 000
Goldman Sachs Dolphin Notes 2022 - 2027	2 000	2 000
Lombard Odier Fund (CH) Ultra low CHF I	9 482	9 482
Philae Fund Varia Decalia Swiss Realtech	3 583	3 583
Smart Estate	3 637	3 077
Dépréciation	-529	-515
Sous-total	25 173	24 728
MUTUELLE - Fonds en USD, équivalent en CHF		
UBS Group Floater 2021 - 2032	377	431
Dépréciation	-26	-58
Sous-total	351	373
GPAFI		
2% Luzerner Kantonalbank AG 2021 - perpétuelle	338	334
Appréciation	19	18
Sous-total	357	352
TOTAL	25 881	25 453

44

97. L'AMFI classe sous les titres les investissements qui sont susceptibles d'être vendus en tout temps.

98. Selon la politique d'investissement, les titres gérés par l'AMFI doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 « Gestion des risques financiers ».

99. Les obligations perpétuelles et à taux variable, les titres et les fonds de placement obligataires sont achetés dans le but d'améliorer la rentabilité des investissements. Le remboursement et la vente pouvant intervenir à n'importe quel moment, ils sont classés dans les titres.

NOTE 11: Instruments financiers dérivés**État combiné des instruments financiers dérivés désignés à la juste valeur**

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Instruments financiers dérivés	15	-30
TOTAL	15	-30

100. La Mutuelle a conclu un contrat de change à terme en 2025 afin de minimiser le risque découlant des fluctuations de change relatif aux fonds immobiliers

Smart Estate 1 et 2 cotés en euro. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre et sont portés à l'actif.

Contrats de change à terme

Date	Devise	Montant vendu	Devise	Montant acheté	Taux de change à terme	Échéance
2025						
		en CHF 1 000		en CHF 1 000		
10.12.2025	EUR	4 045	CHF	3 799	0.9168	14.12.2026
2024						
		en CHF 1 000		en CHF 1 000		
12.12.2024	EUR	3 453	CHF	3 229	0.9133	12.12.2025

45

NOTE 12: Prêts aux membres**État combiné des prêts aux membres**

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
AMORTISSEMENT DES PRÊTS PRÉVU DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS		
Prêts ordinaires	14 277	15 806
Prêts au logement	25 933	27 838
TOTAL	40 210	43 644
AMORTISSEMENT DES PRÊTS PRÉVU AU-DELÀ DE 12 MOIS		
Prêts ordinaires	23 355	29 343
Prêts au logement	99 937	112 224
Provision pour dépréciation des prêts	-741	-861
TOTAL	122 551	140 706

101. En application de la norme IPSAS 41 la comptabilisation de la perte de crédit attendue est effectuée à travers les paniers suivants :

- a. Panier 1 :** comporte les prêts qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou qui présentent un risque de crédit faible à la date de clôture. La perte de crédit attendue est appliquée en calculant un ratio de pertes sur prêts par rapport au total des prêts en cours au cours des 4 dernières années. Le panier 1 s'élève à CHF 101'435 au 31 décembre (CHF 69'408 en 2024).
- b. Panier 2 :** comporte les prêts qui ont connu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (sauf s'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture) mais qui ne présentent pas d'indication objective de dépréciation. La perte de crédit attendue est appliquée en tenant compte de l'évolution des dossiers des débiteurs sous surveillance entre deux exercices comptables. Le panier 2 s'élève à CHF 115'590 au 31 décembre (CHF 112'089 en 2024).

- c. Panier 3 :** comporte les prêts qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La perte de crédit attendue est appliquée en tenant compte du montant total des créances traitées par une agence de recouvrement. Le panier 3 s'élève à CHF 523'836 au 31 décembre (CHF 679'503 en 2024).

Les 3 paniers s'élèvent à CHF 740'861 au 31 décembre (CHF 861'000 en 2024).

- 102.** Durant l'année une perte de CHF 240'051 a été constatée (CHF 37'248 en 2024) et concerne 2 membres qui ne peuvent actuellement pas être localisés. Selon le règlement leur dossier continuera d'être suivi pendant 20 ans. Il est à noter qu'une charge sur prêts de CHF 187'894, a été enregistrée et concerne une mise en invalidité rétroactive d'un membre emprunteur de La Mutuelle. Cette somme, bien que partiellement provisionnée, aurait dû l'être totalement depuis 2021 puisque non couverte par l'assurance des prêts, La Mutuelle n'ayant pas épuisé la franchise.

NOTE 13 : Autres actifs courants

103. Les autres actifs courants sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
Fonds fiduciaire	7 351	7 694
Impôt anticipé à récupérer	1 631	1 008
Intérêts courus sur dépôts à terme	21	70
Intérêts courus sur obligations	606	626
Intérêts courus sur titres	7	11
Charges payées d'avance	23	18
Débiteurs divers	24	147
Commissions à recevoir des assureurs	448	449
TOTAL	10 111	10 023

NOTE 14 : Immobilisations corporelles et incorporelles

104. Les variations de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles durant l'exercice sont expliquées dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que l'augmentation des immobilisations est due au développement du nouveau système informatique, lequel devrait être lancé au cours du 2^{ème} semestre 2026 :

État combiné des immobilisations corporelles et incorporelles

En CHF 1 000	Equipement informatique	Logiciel informatique	Site internet	Changement système informatique	Total
Valeur brute au 31 décembre 2023	67	92	10	-	169
Augmentation des immobilisations	17	-	-	1 136	1 153
Sortie des immobilisations	-	-68	-	-	-68
Valeur brute au 31 décembre 2024	84	24	10	1 136	1 254
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2023	31	70	4	-	105
Amortissement	15	21	3	-	39
Amortissement des sorties	-	-68	-	-	-68
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2024	46	23	7	-	76
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	49	49	10	-	108
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	38	1	3	1 136	1 178
Prévisions 2025					
Valeur brute au 31 décembre 2024	84	24	10	1 136	1 254
Augmentation des immobilisations	15	-	-	1 907	1 922
Sortie des immobilisations	-	-24	-10	-	-34
Valeur brute au 31 décembre 2025	99	-	-	3 043	3 142
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2024	46	23	7	-	76
Amortissement	20	1	3	-	24
Amortissement des sorties	-	-24	-10	-	-34
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2025	66	-	-	-	66
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	38	1	3	1 136	1 178
Valeur nette comptable au 31 décembre 2025	33	-	-	3 043	3 076

105. Au 31 décembre 2025, aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en garantie de dette.

NOTE 15 : Dépôts à vue des membres

État combiné des dépôts à vue des membres

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
LA MUTUELLE - Fonds en CHF		
Comptes courants	9 455	10 213
Comptes de dépôts	374 565	377 234
Sous-total	384 020	387 447
LA MUTUELLE - Fonds en USD		
Comptes en USD, équivalent en CHF	13 505	14 306
Sous-total	13 505	14 306
TOTAL	397 525	401 753

48

106. Les comptes courants et de dépôts en CHF ont diminué au cours de l'année, respectivement de -7.40% et de -0.70%. Bien que les comptes des membres en USD aient augmenté de 7,80%, la dévaluation significative du USD par rapport au CHF a impacté négativement leur valorisation en CHF, soit de -5,60% par rapport à 2024.

NOTE 16 : Intérêts sur les comptes courants et de dépôts en CHF, et sur le compte en USD

107. Les intérêts sont crédités sur les comptes courants en CHF à la fin de chaque exercice comptable à un taux d'intérêt fixe.

108. Les intérêts sur les comptes en USD sont crédités chaque mois sur la base d'un taux d'intérêt révisé chaque trimestre.

109. Le taux d'intérêt bonifié sur les comptes de dépôts en CHF dépend du résultat de l'exercice financier.

Il est fixé, sur proposition du Conseil d'administration, par l'Assemblée générale qui se tient dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes. Les intérêts sont ensuite crédités sur les comptes des membres. Pour les besoins de la clôture de l'exercice, le taux d'intérêt proposé pour 2025 par le Conseil d'administration est de 0.20%, plus un bonus de 1.20%, soit une rémunération totale de 1.40% (2024 : 0.50% plus un bonus de 1.05%, soit un total de 1.55%). La charge d'intérêts correspondante de CHF 4'870'072 (CHF 5'411'091 au 31 décembre 2024) est comptabilisée sous la forme d'une provision qui s'ajoute au montant des dépôts en fin d'année.

NOTE 17 : Réserves ordinaire et extraordinaire

État combiné de la réserve ordinaire

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
Balance au 1 ^{er} janvier	60 974	60 868
Attribution statutaire	180	106
Balance au 31 décembre	61 154	60 974

Etat combiné de la réserve extraordinaire

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
Balance au 1 ^{er} janvier	19 472	14 872
Attribution selon le résultat annuel	6 874	4 600
Balance au 31 décembre	26 346	19 472

110. Les réserves ordinaires et extraordinaires correspondent aux fonds propres de l'AMFI.

La réserve ordinaire

111. Lors de la clôture annuelle des comptes, le fonds de réserve ordinaire doit être compris entre 8 et 12% du total du bilan moins les réserves. Dans le cas où le fonds est inférieur à 8% le Conseil d'administration doit prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif à la fin de l'exercice suivant.

112. 12.50% des revenus de chaque exercice annuel de La Mutuelle et du GPAFI sont obligatoirement attribués à leur fonds de réserve ordinaire respectif. Cependant, dans le cas où ce dernier excède 12% du total du bilan moins les réserves, le Conseil d'administration peut renoncer à l'allocation statutaire s'il estime qu'elle n'est pas nécessaire mais doit requérir l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

NOTE 18 : Avantages du personnel

117. Le tableau ci-dessous montre les passifs liés aux avantages du personnel au 31 décembre :

Avantages du personnel

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
PASSIFS COURANTS		
Congés annuels accumulés	270	282
Congé dans les foyers	2	2
TOTAL	272	284
PASSIFS NON COURANT		
Assurance maladie après la cessation de service	3 560	4 382
Prime de rapatriement et voyage	81	86
TOTAL	3 641	4 468

NOTE 19 : Revenus de l'activité

118. Les revenus de l'activité de La Mutuelle proviennent des prêts octroyés aux membres et des investissements sur les marchés financiers.

119. La Mutuelle octroie à ses membres des prêts ordinaires et des prêts au logement. Le taux d'intérêt pour l'année 2025 se montait à 3.50% pour le prêt au logement et 5.90% pour le prêt ordinaire. Les intérêts perçus sont en baisse à CHF 7'233'000 (CHF 7'440'000 au 31 décembre 2024) en raison du déclin des prêts octroyés aux membres.

113. Dans le cas où la situation nécessite que le fonds de réserve ordinaire de La Mutuelle et/ou du GPAFI soit utilisé, et que celui-ci se situe en dessous de 8% du total du bilan de La Mutuelle, respectivement du GPAFI, moins les réserves, le Conseil d'administration doit convoquer une Assemblée générale extraordinaire afin d'obtenir l'accord des membres et présenter un échéancier pour la recapitalisation du fonds de réserve ordinaire.

114. Au 31 décembre 2025, le fonds de réserve ordinaire de l'AMFI se monte à 14.95% du total du bilan en CHF moins les réserves (14.49% au 31 décembre 2024).

La réserve extraordinaire

115. Le fonds de réserve extraordinaire est alimenté lorsque le Conseil d'administration estime qu'une marge de sécurité supplémentaire est nécessaire.

116. L'utilisation du fonds de réserve extraordinaire de La Mutuelle ou du GPAFI est proposée par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire pour accord.

122. Les revenus nets des mandats de gestion décroissent à CHF 790'000 (CHF 797'000 au 31 décembre 2024).

123. Le ratio revenus nets / dépôts des membres de La Mutuelle est en baisse à 0.12% (1.46% en 2024).

124. La principale source de revenus du GPAFI provient des commissions versées par les assureurs pour la gestion des contrats collectifs dans le domaine de la promotion, de l'information, du conseil, de l'adhésion et de la facturation individuelle aux assurés. Elles sont en hausse à CHF 1'679'000 (CHF 1'625'000 au 31 décembre 2024) puisque le nombre d'assurés a progressé.

125. Les primes d'assurance facturées aux membres, comptabilisées à la date de facturation dans des comptes transitoires, ne peuvent pas être considérées

comme étant de vrais revenus car elles sont intégralement reversées aux assureurs.

126. Les pertes latentes sur les mandats de gestion et les titres se sont élevés à CHF 164'000 (gain de CHF 3'983'000 au 31 décembre 2024). Elles ne peuvent, cependant, pas être considérées comme étant de vrais revenus car non réalisées.

50

Revenu

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000
Revenu brut	12 127	17 502
Charges	10 755	10 449
REVENU NET	1 372	7 053
Attribué aux réserves de la façon suivante :		
- Ordinaire	124	169
- Extraordinaire	1 248	6 884
TOTAL	1 372	7 053
Revenu net La Mutuelle / Dépôts des membres auprès de La Mutuelle	0.10%	1.46%
Taux d'intérêt proposé / payé sur les comptes de dépôts en CHF	0.20%	0.50%

127. La proposition du Conseil d'administration relative à la distribution de l'excédent de recettes est détaillée en page 18 du présent rapport annuel.

NOTE 20 : Charges de fonctionnement

	31.12.2025 en CHF 1 000	31.12.2024 en CHF 1 000	Variation
Frais de personnel	2 803	2 690	4%
Frais financiers	639	393	63%
Frais généraux	154	127	21%
Frais informatiques	393	281	40%
Assurance sur prêts	751	738	2%
Dépenses d'appui ONUG	393	386	2%
TOTAL	5 133	4 615	11%

128. Les frais de personnel sont en hausse de 4%.

129. Les frais financiers sont en hausse de 63%, la perte de change latente, liée à l'évaluation du Fonds fiduciaire en USD exprimé en CHF, s'étant élevée à CHF 400'000 en raison de la forte baisse du USD.

130. Les frais généraux sont en hausse de 21% en raison, notamment, de charges supplémentaires liées au changement du système d'information.

131. Les frais informatiques sont en hausse de 40% et sont liées à des mises à jour requises relatives au système informatique actuel de La Mutuelle. Il est à noter que le coût du changement du système d'information est reconnu dans les immobilisations incorporelles pour un montant de CHF 1'922'000 (CHF 1'136'000 en 2024).

132. Le coût de l'assurance des prêts est en hausse de 2% en raison de sinistres plus élevés.

NOTE 21: Comparaison budgétaire

133. Le Conseil d'administration approuve tous les ans un budget de dépenses de fonctionnement lié à un plan de travail et aux futurs développements. Le budget mentionne les limites maximales autorisées en CHF pour les dépenses de fonctionnement par ligne budgétaire. Tous les projets importants et les dépenses qui résultent doivent être approuvés par le Conseil d'administration.

134. Concernant La Mutuelle, les dépenses réelles des deux Fonds sont combinées en CHF pour pouvoir être comparées aux dépenses budgétisées, sans cependant présenter la répartition des dépenses réelles entre les deux Fonds.

135. Il est à noter que les pertes sur prêts n'ont pas été suffisamment provisionnées, mais la différence résulte de la charge exceptionnelle prise durant l'année telle que décrite sous le point 102.

Etat comparatif des dépenses budgétisées et des dépenses effectives

En CHF 1 000	2025			2024		
	Budget	Réel	Variation	Budget	Réel	Variation
Frais de personnel	3 297	2 803	494	3 240	2 690	550
Frais généraux	681	547	134	683	513	170
Frais informatiques	2 536	393	2 143	1 711	281	1 430
Assurance sur prêts	815	751	64	840	738	102
Pertes sur prêts	410	451	-41	70	45	25
Frais global custody	60	32	28	60	32	28
Charges ne relevant pas du budget						
- intérêts payés sur les comptes		5 146			5 666	
- autres frais financiers		607			361	
- dotation aux provisions		1			83	
- amortissement immobilisations		24			40	
TOTAL		10 755			10 449	

NOTE 22 : Informations relatives aux parties liées

136. Les membres de l'AMFI se réunissent une fois par an en Assemblée générale ordinaire afin d'approuver la gestion de l'exercice précédent et de déterminer les politiques générales de gestion de l'AMFI.

137. Le conseil d'administration, organe directeur de l'AMFI, est composé de 7 membres dont 3 sont élus par l'Assemblée générale. Chaque Organisation affiliée, soit quatorze au total, délègue un représentant qui participe aux réunions du Conseil en ayant une voix consultative.

138. Le Comité des crédits se compose de tous les membres du Conseil d'administration.

139. Le Comité d'investissements se compose du Trésorier, du Trésorier-adjoint, d'un membre du personnel de l'une des organisations affiliées, du Secrétaire exécutif, du Chef du GPAFI, du Fonctionnaire aux investissements et du Fonctionnaire aux prêts. La composition du Comité d'investissements doit être approuvée par le Conseil d'administration.

140. La Secrétaire exécutive de La Mutuelle et le Chef du GPAFI sont recrutés selon les procédures en vigueur au sein de l'Office des Nations Unies à Genève et leur nomination doit être approuvée par le Conseil d'administration. Le Secrétaire exécutif de La Mutuelle et le Chef du GPAFI agissent conformément au Chapitre 9 des Statuts ainsi qu'aux dispositions du Règlement interne.

141. La Secrétaire exécutive de La Mutuelle (grade P5), qui est à l'heure actuelle également Responsable du GPAFI, est assistée dans sa tâche par le Fonctionnaire aux investissements (grade P4) et du Chef des finances (grade P4). Leur rémunération globale comporte le salaire net et l'ajustement de poste, et s'est élevée durant l'année à CHF 495'916 (CHF 490'613 au 31 décembre 2024).

142. Les Membres du Conseil d'administration, des Comités et les Représentants ne perçoivent aucune rémunération de l'AMFI.

52

143. Les membres du Conseil d'administration, des Comités, les Représentants et le personnel de l'AMFI peuvent obtenir des prêts, effectuer des dépôts et contracter des assurances dans des conditions similaires aux autres membres. Les demandes de prêts que pourraient soumettre un membre du Conseil d'administration et la Secrétaire exécutive doivent être approuvées par le Comité des crédits. Ils ne sont pas autorisés à prendre part à la réunion. Au 31 décembre 2025, le total de ces prêts se monte à CHF 1'404'361 (CHF 1'150'657 au 31 décembre 2024), et le total des dépôts à CHF 610'184 (CHF 717'622 au 31 décembre 2024). Certains Membres du Conseil d'administration et des Comités, de même que certains Représentants et membres du personnel de l'AMFI utilisent les services du GPAFI.

NOTE 23 : Informations sectorielles

144. Comme décrit sous la Note 3.13, La Mutuelle dispose de deux fonds internes indépendants, l'un en CHF et l'autre en USD. Par conséquent, l'information sectorielle est fondée sur les activités de chaque fonds et présentée dans les tableaux V à VIII.

145. La seule activité du GPAFI est le courtage dans le domaine des assurances de personnes.

NOTE 24 : Evénements postérieurs à la date du bilan

146. Aucun événement postérieur à la date de clôture avec un impact significatif sur les états financiers de l'exercice 2025 n'est à relever après la signature des états financiers et leur soumission au Conseil d'administration pour approbation en date du 18 mars 2026.

Rapport Annuel 2025

Rapport de l'Organe de contrôle

53

54

Association des Mutuelles
des Fonctionnaires
Internationaux des
Nations Unies et Agences
Spécialisées
Genève

**Rapport de l'organe de contrôle
à l'Assemblée générale
sur les comptes annuels 2025**

Rapport de l'organe de contrôle à l'Assemblée de l'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées (l'Association), comprenant l'état combiné de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état combiné de la performance financière et le tableau combiné des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état combiné des variations de l'actif net et les notes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 20 à 52) sont conformes aux statuts et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

55

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux International standards on Auditing. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de contrôle relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association, conformément exigences de la profession et à l'International Code of Ethics for Professional Accountants (incluant l'International Independence Standards) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'Exécutif. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux

connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

56

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de contrôle relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux International Standards on Auditing permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux International Standards on Auditing, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'Exécutif du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'Association à cesser son exploitation.

Nous communiquons à l'Exécutif ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Patrick Wagner
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Adéline Todorova

Genève, le 16 avril 2026

Compte rendu des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2025

58

M. Giovanni Pizzini, Président du Conseil d'Administration, souhaite la bienvenue aux membres et ouvre l'Assemblée générale annuelle.

Conformément à l'article 18 des Statuts, le quorum statutaire de 40 membres est atteint et l'Assemblée générale 2025 peut se tenir. Les membres du Conseil d'administration, les représentants des organisations affiliées et de l'organe de contrôle, PricewaterhouseCoopers SA (ci-après PwC) se présentent, et Mme Fleury, Secrétaire exécutive, lit l'ordre du jour.

1. Election du Président de l'Assemblée générale ordinaire

Mme Fleury propose qu'un membre de l'AMFI, participant depuis plusieurs années aux réunions, officie cette année en tant de Président de l'Assemblée. Pour ce faire elle a contacté préalablement M. Daniel Prémont afin de savoir s'il accepterait cette responsabilité, ce qu'il a fait et Mme Fleury le remercie chaleureusement. L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité par acclamation.

M. Prémont remercie l'assemblée et lui propose d'adopter les décisions comme l'année passée, soit par consensus. En cas d'opposition il serait ensuite procédé à une votation. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

2. Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2024

M. Pizzini mentionne que, c'est avec une nouvelle identité visuelle, introduite par toute l'équipe de l'Association, que les membres ont pris connaissance du rapport annuel 2024. Cette évolution est liée au changement du système informatique de l'Association, lequel, en scellant le rapprochement informatique des deux entités, constituera une nouvelle étape importante de l'intégration du GPAFI dans la structure de La Mutuelle. La mise à disposition prochaine d'un site internet

commun permettra de visualiser, en un seul endroit, tous les services proposés par l'Association et simplifiera l'accès aux informations pour les membres des deux entités. De plus il permettra surtout de séparer, le plus vite possible et avant la fin du projet, le site vitrine de l'accès sécurisé et de réduire ainsi de façon importante le risque lié aux attaques informatiques. L'accès sécurisé que les membres connaissent n'évoluera pas avant la fin du projet car la nouvelle version nécessite que toute la partie back-office soit terminée, soit durant l'été 2026.

M. Pizzini souligne que c'est non sans un pincement au cœur que la désignation « GPAFI » va laisser progressivement sa place à « La Mutuelle » au cours des 2 prochaines années sachant que l'intégration du GPAFI dans La Mutuelle ne permettra pas de conserver les deux noms. Mais ce n'est pas pour autant que l'historique du GPAFI ainsi que tous les employés et membres du Conseil, qui ont contribué à son succès, seront oubliés. Le parcours du GPAFI depuis 1958 est simplement exceptionnel et se poursuivra mais sous une appellation différente.

L'année 2024 a été caractérisée par une forte hausse des prêts octroyés pendant l'année, les prêts ordinaires ayant augmenté d'environ 6% et les prêts au logement d'environ 5%. La répartition des prêts et des dépôts des membres par organisation suit la même dynamique que dans le passé puisque les fonctionnaires onusiens sont ceux ayant le plus de dépôts et ceux du HCR le plus de prêts.

L'augmentation significative des prêts en cours combiné à une légère hausse des dépôts des membres a impacté, à la hausse, le ratio des prêts sur les dépôts des membres en CHF. A titre comparatif au 31 décembre 2024 les avoirs déposés étaient prêtés à hauteur de 47.80% alors que ce ratio était de 41% au 31 décembre 2021.

En ce qui concerne les changements enregistrés au sein du Conseil d'administration, M. Pizzini souligne que Mme Prisca Chaoui a souhaité céder sa place et que M. Hugues Noubissie a pris sa retraite. Il les remercie chaleureusement pour leur apport important à La Mutuelle et ce pendant de nombreuses années, et souhaite la bienvenue à M. Mohamed Chiraz-Bali, désigné par le Syndicat, et à M. Thibaut Piret, coopté par le Conseil, qui ont récemment rejoint le Conseil.

M. Prémont demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. L'assemblée approuve le rapport du Conseil d'administration par consensus.

3. Présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

M. Hauser commence par remercier l'équipe de La Mutuelle pour les très bons résultats de l'année 2024 et les félicite pour leur présence dans le rapport annuel 2024 lequel est visuellement très beau. Il ajoute

que cette année a été exceptionnelle du côté des prêts puisque ceux octroyés en ordinaire ont enregistré une hausse de 6% par rapport à 2023, et ceux octroyés en logement de 5%. Ces augmentations peuvent s'expliquer, d'une part, par l'effet post Covid puisque de nombreux membres ont cherché à acheter des résidences secondaires, ainsi que par la stabilité et l'attractivité des taux d'intérêt proposés par La Mutuelle, ces derniers étant restés stables dans un environnement de taux croissants. Les prêts en fin d'exercice ont suivi cette tendance haussière, soit +6% pour les prêts au logement et + 2% pour les prêts ordinaires.

Concernant les comptes de dépôts en CHF en fin d'exercice, l'augmentation enregistrée, bien que légère, démontre la stabilité de La Mutuelle et permet de continuer à octroyer des prêts même quand la demande est forte. Le fait de maintenir l'absence de rémunération pour les dépôts au-delà de CHF 400'000 contribue à l'attractivité de la rémunération des comptes de dépôts en CHF sachant qu'une augmentation de la masse à rémunérer pègre le taux qui pourrait être proposé aux membres. Il est à noter que les membres âgés bénéficiant de dépôts plus importants, ayant épargné sur une plus longue période, cela implique que le risque de retraits abruptes et importants n'est pas négligeable, d'où un suivi renforcé du rapport prêts / dépôts (47.80% au 31 décembre 2024).

Les comptes courants en CHF se sont fortement accrus, principalement en raison de la levée du gel des versements, implémenté lorsque les taux d'intérêt négatifs ont été introduits en Suisse ainsi que du versement de tiers en capital. Il est à noter que la Banque Nationale Suisse vient de baisser ses taux d'intérêt à 0%, et il n'est pas exclu que l'année prochaine nous devions revivre une période de taux négatifs ce qui impliquerait la nécessité d'adapter la politique d'investissement de l'Association. Ajoutons que, pour le compte courant en USD, l'attractivité du taux d'intérêt proposé par La Mutuelle, soit 2%, a convaincu certains membres d'augmenter leurs versements et de déposer leur tiers en capital. Il faut, cependant, noter que l'ensemble des dépôts en USD, soit 16 millions, n'est détenu que par un faible nombre de déposants (440).

La répartition diversifiée des actifs démontre également une situation financière saine puisque 38% de tous les actifs de La Mutuelle est octroyé en prêts aux membres, offrant ainsi un meilleur rendement (3.50% et 5.90%), 20% est géré par les banques par le biais de mandat de gestion et ce de façon très conservatrice, et 18% est géré en obligations d'excellente qualité par La Mutuelle. Rappelons que l'objectif principal de La Mutuelle est de préserver le capital des membres déposants et de prêter à d'autres ces avoirs déposés.

M. Hauser rappelle aux membres que l'année 2022 s'était soldée par une perte non réalisée importante

en raison de l'impact de la hausse de l'inflation sur les investissements de La Mutuelle. Le Conseil avait alors mentionné qu'il faudrait entre 3 et 4 ans pour récupérer les moins-values, ce qui a été majoritairement fait en 2023 et 2024. Si les taux continuent de baisser la valorisation devrait encore augmenter.

L'excellent résultat du Fonds en CHF, soit CHF 5.7 millions ainsi que des réserves, ordinaire et extraordinaire très importantes permettent à La Mutuelle de fonctionner en toute sécurité. En effet, les réserves ordinaire et extraordinaire, représentent 14% de l'ensemble des actifs, chiffre élevé sachant que les Etats-Unis requièrent un ratio de 7% et l'Europe 10%. L'importance de ces réserves permet d'avoir une zone tampon disponible pour assurer le choc des variations des marchés et maintenir le cap.

Concernant les revenus de l'exercice, ils proviennent principalement des intérêts collectés sur les prêts octroyés aux membres et du gain non réalisé sur les mandats de gestion, lequel comme mentionné préalablement, permet de réduire la perte non réalisée enregistrée en 2022. Concernant les charges de fonctionnement celles-ci sont majoritairement représentées par les charges salariales.

L'actif net du Fonds en USD est moins important que celui en CHF, soit CHF 4.41 millions, mais il est à noter qu'aucun prêt n'est octroyé dans cette devise. Les revenus proviennent donc essentiellement des intérêts bancaires et revenus obligataires.

L'année 2024 a également été excellente pour le GPAFI dont la croissance est stable depuis 2020. La répartition des avoirs du GPAFI est légèrement différente de celle de La Mutuelle car la majorité des avoirs est déposé auprès des banques ou investie en obligations gérées par l'Association. La répartition des revenus diffère également puisque, si le GPAFI n'est pas un « auto-assureur », ce risque étant géré par UNIQA et MGEN, il s'occupe de toute la partie administrative et ces derniers lui versent une commission pour le travail effectué laquelle a représenté 84% des revenus. Les frais de fonctionnement sont, ici aussi, majoritairement représentés par les charges salariales.

M. Prémont demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas.

4. Rapport de l'Organe de contrôle pour l'exercice 2024

M. Wagner présente le rapport des auditeurs en mentionnant que ses collègues et lui-même ont effectué l'audit des comptes annuels de l'Association et que, selon leur appréciation, ces derniers sont conformes aux Statuts et donnent une image fidèle au patrimoine de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes International Public Sector Accounting Standard (IPSAS). L'audit a été effectué conformément

aux International Auditing Standards (ISA), et M. Wagner ajoute que PwC est indépendant de l'Association conformément aux exigences de la profession et de l'International Code of Ethics for Professional Accountants et qu'il satisfait aux autres obligations éthiques professionnels qui lui incombent. PwC estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion d'audit.

En fonction de ce qui précède, M. Wagner recommande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels de l'Association qui lui sont soumis.

M. Prémont demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. L'assemblée approuve ce rapport de l'Organe de contrôle pour l'exercice 2024 par consensus.

5. Approbation des états financiers 2024

M. Prémont demande à l'assemblée si elle approuve les états financiers 2024, ce qui est fait par consensus.

6. Approbation de la répartition de l'excédent de recettes de l'exercice 2024 du Fonds en CHF de La Mutuelle

M. Hauser rappelle le résultat du Fonds en CHF de La Mutuelle, soit CHF 5.7 millions, et la volonté du Conseil d'administration d'être prudent dans le choix de la rémunération compte tenu du contexte actuel, soit un taux d'intérêt de 0.50% et un bonus de 1.05%, pour un total de 1.55%. Il explique la raison de la division de la rémunération en 2, à savoir que le taux d'intérêt est lié à celui proposé par les marchés et les banques et que le bonus dépend des résultats réalisés, souligne la stabilité de cette rémunération sachant que l'Association ne souhaite pas suivre les aléas du marché qui monte et qui descend. La proposition faite permet aussi d'allouer une partie de l'excédent de recettes vers le fonds de réserve extraordinaire pour compenser le prélèvement effectué lors de l'exercice 2022.

M. Hauser explique aussi la différence entre le niveau de rémunération proposé par Mutuelle, le taux d'intérêt Saron et niveau de l'inflation en soulignant le niveau exceptionnel de la proposition faite.

M. Prémont demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. La proposition de répartition faite par le Conseil d'administration, à savoir un taux d'intérêt de 0.50% et un bonus de 1.05%, est approuvée par consensus.

7. Election de 3 membres du Conseil d'administration

Mme Fleury rappelle la composition du Conseil d'administration et le mode électoral, lequel est mentionné dans l'article 11 des Statuts. Trois administrateurs, fonctionnaires et/ou administrés

par l'Office des Nations Unies à Genève, sont élus par l'Assemblée générale. Elle ajoute que M. Hugues Noumbissie ayant pris sa retraite en début d'année, le Conseil d'administration, conformément aux Statuts, a coopté un nouveau membre à savoir M. Thibaut Piret, lequel se présente à l'assemblée.

Un appel à candidature a été effectué pour les trois postes d'administrateur fonctionnaire et/ou administré par l'Office des Nations Unies à Genève, et seules trois candidatures ont été reçues, soit celles de Mme Myriam Foucher, de M. Benjamin Hauser et de M. Thibaut Piret, les trois membres sortants. Il y a donc trois candidatures pour trois postes. Mme Fleury ajoute que le mandat du poste d'administrateur occupé par un représentant d'une organisation affiliée, en l'occurrence M. Krishnavarahan Adhivarahan (OMM), est également échu avec cette assemblée mais il devrait être occupé par Mme Tetyana Bazylevska de l'OMPI selon le principe de tournus.

M. Prémont demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. Il souhaite savoir si l'assemblée serait d'accord d'élire les trois membres en même temps, proposition acceptée par consensus. Les membres approuvent la réélection des trois membres sortants par consensus.

Le Conseil d'administration est ainsi composé des sept membres suivants :

M. Giovanni Pizzini, ONU
 Mme Nataliya Myronenko, ONU
 M. Benjamin Hauser, ONU
 Mme Myriam Foucher, ONU
 M. Mohamed Chiraz Bali, ONU
 M. Thibaut Piret, ONU
 Mme Tetyana Bazylevska, OMP

8. Proposition de modification de l'Article 7.1 des Statuts relatifs à l'adhésion

M. Prémont informe l'assemblée que, conformément à l'article 17 des Statuts, la convocation fait état de la proposition de modification des Statuts, proposée par le Conseil d'administration et présentée par Mme Fleury.

Mme Fleury rappelle que le GPAFI a été intégré dans La Mutuelle en 2018, et que l'admission à cette dernière était réservée uniquement aux fonctionnaires employés par une organisation membre, contrairement au GPAFI qui n'avait pas une telle contrainte et restait ouvert pour le personnel travaillant avec le système onusien (Missions comprises). Le Conseil d'administration souhaite soulever la problématique des fonctionnaires employés par une organisation non affiliée à l'Association, couverts par le Régime de base UNSMIS mais qui ne pouvant pas bénéficier de l'assurance complémentaire proposée par le GPAFI car non éligibles. L'Association ayant vocation à aider et à servir, le Conseil estime qu'il faudrait offrir la possibilité aux fonctionnaires assurés auprès d'UNSMIS,

de CAPS (BIT) et de SHI (OMS), ainsi qu'aux membres de leur famille, de pouvoir bénéficier des couvertures d'assurance proposées par le GPAFI. Mme Fleury mentionne que l'adhésion à l'AMFI resterait toujours ouverte « aux fonctionnaires actifs d'une organisation membre recrutés localement dont le lieu de travail est Genève ainsi qu'aux fonctionnaires actifs d'une organisation membre recrutés au niveau international ». En revanche, le Conseil propose l'ajout suivant : « Dans le cas où un fonctionnaire actif ne respecte pas ces critères d'éligibilité mais est assuré auprès d'un Régime de base UNSMIS ou CAPS (BIT) ou SHI (l'OMS), il/elle peut demander son affiliation mais uniquement pour qu'il/elle et les membres de sa famille puissent bénéficier des services d'assurance ». Cet ajout permettrait ainsi aux personnes concernées de bénéficier d'une couverture d'assurance adaptée et optimale.

M. Prémont demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. L'assemblée approuve cette modification des Statuts par consensus.

9. Compte-rendu sur l'activité de l'AMFI à la fin du 1^{er} semestre 2025

Mme Fleury souligne que le premier semestre 2025 est caractérisé par deux facteurs importants, à savoir la réduction d'effectifs au sein des organisations affiliées et le changement du système informatique.

Le changement informatique avance, lentement peut-être car fusionner deux entités fonctionnant avec deux méthodologies de travail différentes est extrêmement complexe mais intéressant et va permettre d'unifier, d'uniformiser et de simplifier les processus internes et ceux concernant les membres. Ces derniers auront ainsi un accès sécurisé regroupé Mutuelle/GPAFI et une application mobile efficace et beaucoup plus fonctionnelle. Les tests sur la nouvelle infrastructure devraient commencer au mois de juillet de cette année pour une mise en production attendue pour la fin du mois de juin 2026. Le site internet devrait être présenté prochainement mais n'est pas encore finalisé en raison de l'intégration de la partie sécurisée actuelle dans le site vitrine laquelle nécessite des interventions supplémentaires. Mme Fleury mentionne qu'une étape importante du processus sera aussi la réception du feedback des membres sur leur ressenti relatif au nouveau système, et elle demande à l'assemblée de ne pas hésiter à en donner sachant l'importance des utilisateurs finaux externes.

En ce qui concerne la crise financière actuelle au sein des organisations affiliées, et particulièrement la réduction d'effectifs, l'impact sur l'Association est indéniable. En effet, La Mutuelle octroyant des prêts grâce aux dépôts effectués par les membres déposants, l'Association se doit de minimiser, dans cette période d'incertitude, les risques qui pourraient jaillir d'un maintien de la procédure habituelle d'octroi de prêts. En effet, d'une part cela

pourrait péjorer la situation financière des emprunteurs susceptibles d'être concernés, à terme, par les suppressions de postes, mais également augmenter le risque de pertes sur prêts. Il est donc devenu nécessaire, pour le Conseil d'administration, de trouver une balance entre les déposants et les emprunteurs, d'où l'application d'une mesure limitative temporaire en octroyant des prêts sur la durée du contrat de l'emprunteur et ce tant que la situation restera indécise au sein des organisations. En raison de cette limitation les prêts octroyés au 31 mai enregistrent une baisse considérable par rapport à 2024, soit - 28% pour les prêts au logement et - 23% pour les prêts ordinaires. Mme Fleury précise, néanmoins, que les chiffres actuels sont similaires à ceux de l'année 2021 lorsque les membres recommençaient à emprunter après une période d'incertitude liée au covid et au confinement. Il est à noter que cette baisse d'octroi de prêts est uniforme et concerne aussi bien les prêts ordinaires que les prêts logement, ce qui est rassurant. En effet, si la demande de prêts ordinaires avait été plus soutenue, le risque lié à une augmentation de l'endettement voir du surendettement aurait pu exister et aurait été très compliqué à gérer. Mme Fleury termine son rapport en mentionnant que, pour les organisations ayant déjà terminé le processus de restructuration, soit l'UIT, l'OMC, l'UIP, l'OIM, les mesures temporaires ont déjà été levées.

Mme Fleury demande à l'assemblée si elle a des questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

10. Questions diverses

En l'absence de question M. Prémont remercie les membres du Conseil d'administration et le secrétariat pour l'excellent travail effectué.

L'Assemblée générale ordinaire 2025 est levée à 13h10.